



**Stratégie de conservation des oiseaux pour la Région de conservation
des oiseaux 14 et pour l'unité biogéographique marine 12
de l'Île-du-Prince-Édouard : forêt septentrionale de l'Atlantique,
et le golfe du Saint-Laurent**

- Version abrégée -

Juin 2013



Préface

Environnement Canada a dirigé l'élaboration de stratégies pour la conservation de tous les oiseaux dans chacune des régions de conservation des oiseaux (RCO) situées sur le territoire canadien, en ébauchant de nouvelles stratégies qui, avec les stratégies déjà existantes, ont été intégrées à un cadre global de conservation de toutes les espèces aviaires. Ces stratégies intégrées de conservation de tous les oiseaux serviront d'assise à la mise en œuvre des programmes de conservation de l'avifaune au Canada, en plus d'orienter le soutien apporté par le Canada aux mesures de conservation déployées dans les autres pays importants pour les oiseaux migrateurs du Canada. La contribution des partenaires de conservation d'Environnement Canada aux stratégies est tout aussi essentielle que leur collaboration à la mise en œuvre des recommandations contenues dans les stratégies.

Pour assurer l'emploi d'une méthode uniforme dans toutes les RCO, Environnement Canada a établi des normes nationales pour la conception des stratégies. Les stratégies de conservation des oiseaux serviront de toile de fond à l'établissement, pour chaque région de conservation des oiseaux, de plans de mise en œuvre qui s'appuieront sur les programmes actuellement exécutés sous l'égide des plans conjoints ou d'autres mécanismes de partenariat. Les propriétaires fonciers, y compris les Autochtones, seront consultés avant la mise en œuvre des stratégies.

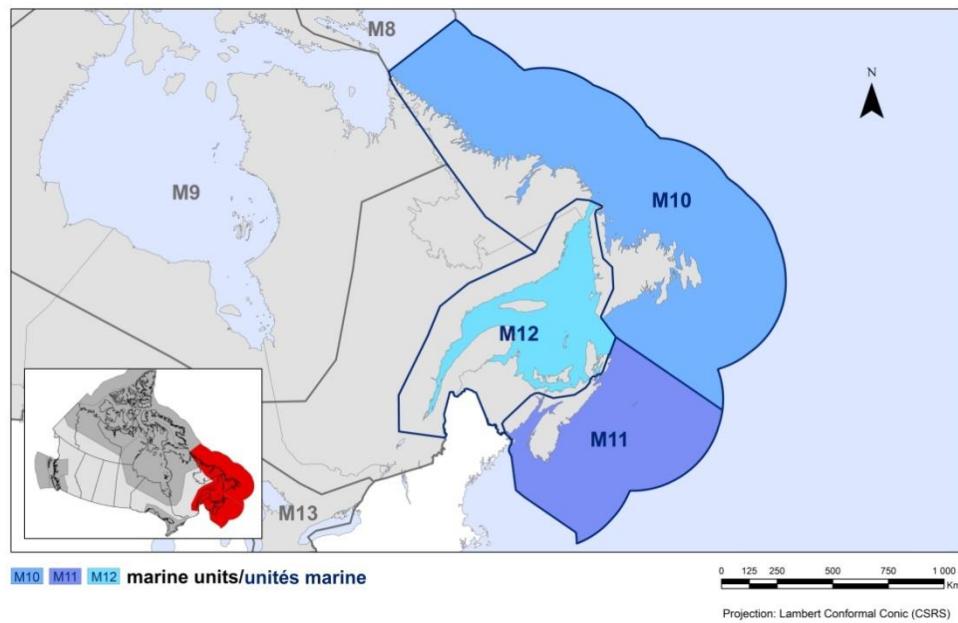
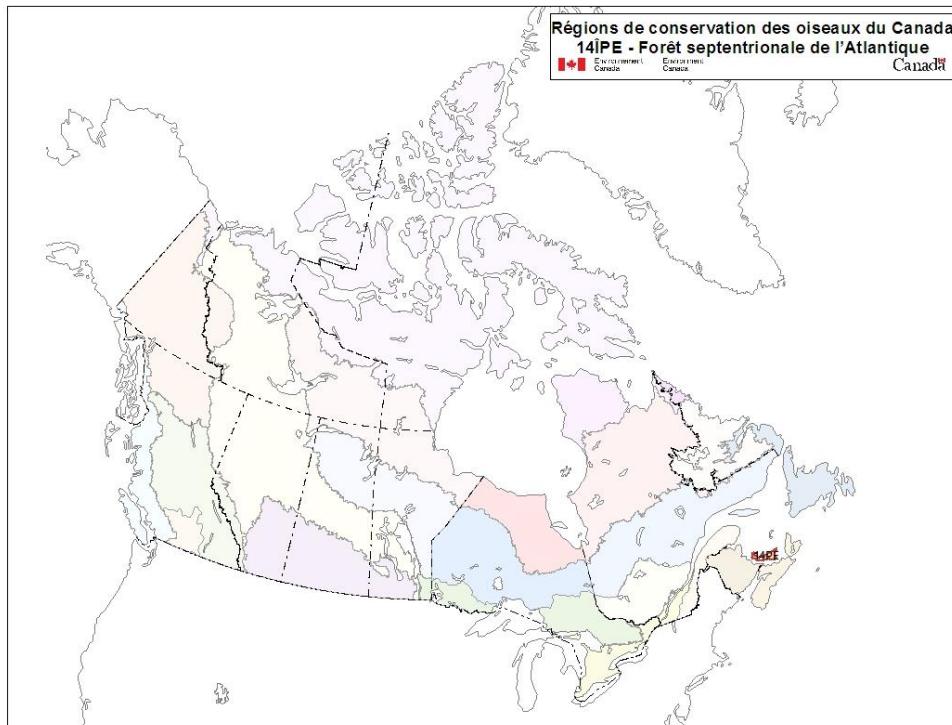
Les objectifs de conservation et les mesures recommandées dans les stratégies de conservation constitueront le fondement biologique qui soutiendra la formulation des lignes directrices et des pratiques de gestion bénéfiques favorisant l'observation des règlements d'application de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*.

Remerciements

Le présent document s'appuie sur des modèles élaborés par Alaine Camfield, Judith Kennedy et Elsie Krebs, avec l'aide des planificateurs des RCO de chacune des régions du Service canadien de la faune au Canada. Un travail de cette envergure ne pourrait être accompli sans l'apport de nombreux collègues qui ont fourni ou validé l'information technique, commenté les versions antérieures de la stratégie et soutenu le processus de planification. Nous aimerais remercier sincèrement Doug Bliss, Andrew Boyne, Paul Chamberland, Kevin Davidson, Carina Gjerdum, Alan Hanson, Christie MacDonald, Bryan Martin, Keith McAloney, Bruce Pollard, Martin Raillard, Isabelle Robichaud, Dane Stuckel, Kyle Wellband, Becky Whittam ainsi que les autres réviseurs.

Pour obtenir une copie de la version complète de la présente stratégie, veuillez nous contacter à migratorybirds_oiseauxmigrateurs@ec.gc.ca.

Stratégie de conservation des oiseaux pour la Région de conservation des oiseaux 14 et pour l'unité biogéographique marine 12 de l'Île-du-Prince-Édouard : forêt septentrionale de l'Atlantique, et le golfe du Saint-Laurent



Sommaire

La majeure partie de l'Île-du-Prince-Édouard possède un relief peu élevé : l'altitude de sa région occidentale n'est que légèrement supérieure au niveau de la mer, les paysages de sa partie centrale sont vallonnés tandis que ceux de sa partie orientale sont légèrement vallonnés. Près de la moitié de la région est cultivée, tandis que la seconde moitié est recouverte en majorité de forêts mixtes tempérées. La grande majorité des terres (90 %) sont des terres privées.

L'île est réputée pour son agriculture (les pommes de terre, le soja et les bleuets en sont les cultures principales) et est une destination touristique populaire. Elle est assez densément peuplée et seules quelques zones ont été préservées de toutes perturbations humaines. L'aquaculture prend de plus en plus d'importance le long des côtes.

Dans la portion terrestre de la région de conservation des oiseaux 14 de l'Île-du-Prince-Édouard (RCO 14 de l'I.-P.-É.) il y a 52 espèces d'oiseaux prioritaires. Les milieux humides abritent le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires (46 %), tandis que les forêts mixtes en abritent 33 %, les forêts conifériennes 27 % et les forêts feuillues 17 %. Un pourcentage supplémentaire d'espèces prioritaires, de l'ordre de 33 %, fréquente les zones cultivées.

Aucune des menaces affectant les oiseaux prioritaires de l'Île-du-Prince-Édouard n'est considérée comme étant très élevée, et la plupart d'entre elles sont moyennes ou faibles. Les menaces les plus fréquemment identifiées qui affectent les espèces prioritaires de l'Île-du-Prince-Édouard étaient liées aux pratiques agricoles et forestières : fenaision précoce, utilisation accrue de pesticides, de fongicides et d'insecticides. Les autres menaces identifiées sont liées au tourisme et aux activités récréatives, telles que la construction de chalets le long des côtes et la fréquentation importantes des plages, mais on ne considère pas que ces menaces limitent la taille des populations.

Étant donné l'importance de l'industrie agricole et l'étendue des terres utilisées pour l'agriculture sur l'Île-du-Prince-Édouard, les mesures de conservation des oiseaux prioritaires principales abordent des questions liées à ce secteur. Par exemple, les mesures de conservation recommandées incluent la sensibilisation accrue aux répercussions des pratiques agricoles sur les espèces d'oiseaux prioritaires, l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques et la promotion des pratiques respectueuses des oiseaux au moyen d'incitations économiques et d'autre nature.

Sur l'Île-du-Prince-Édouard, les terres agricoles ont déplacé les forêts anciennes. Bien qu'il soit important de mettre l'accent sur les mesures de conservation relatives au secteur agricole, qui domine le paysage, les mesures de conservation principales concernant les activités d'exploitation forestière sont axées sur la protection de l'habitat des forêts anciennes et des forêts en fin de succession existantes et sur l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques et de lignes directrices visant à limiter la dégradation des caractéristiques de l'habitat qui sont importantes pour les espèces d'oiseaux prioritaires.

L'Île-du-Prince-Édouard possède 1 100 km de côtes profondément entaillées par des estuaires marins le long du golfe du Saint-Laurent et du détroit de Northumberland. Généralement, le littoral présente tour à tour des promontoires de falaises de grès escarpées et de longues plages de sable. La présente stratégie aborde aussi bien les environnements terrestres que marins des habitats côtiers.

Les menaces affectant les espèces d'oiseaux prioritaires dans les zones côtières marines et terrestres les plus souvent identifiées comprennent : les perturbations dues à des activités récréatives et commerciales (véhicules tout-terrain, chiens en liberté, accès aux concessions aquacoles depuis la plage et perturbations des sites de perchoir et de nidification), la perte de l'habitat due à l'aménagement résidentiel (construction de chalets et pavage du littoral), le taux de mortalité dû aux déversements de pétrole dans l'océan et à la contamination provenant des effluents agricoles.

Les mesures recommandées pour répondre aux menaces affectant les espèces prioritaires dans les zones côtières comprennent la gestion des activités récréatives afin de réduire au minimum la perturbation des oiseaux, et la sécurisation et la gestion des habitats côtiers clés grâce à la création d'aires protégées, l'acquisition de terres privées, les servitudes de conservation, les plans de conservation communautaires et les accords d'intendance. Les pesticides et autres produits biocides devraient être utilisés dans le cadre d'activités agricoles seulement lorsque cela s'avère nécessaire et devraient être substitués par des produits alternatifs afin de minimiser l'exposition des oiseaux aux produits chimiques potentiellement toxiques. Il est également important de sensibiliser le public au sujet des oiseaux de rivage et de leurs besoins en matière d'habitat, ainsi qu'au sujet de l'incidence des perturbations dans les zones côtières. Il est également recommandé d'assurer la gestion des activités d'ostréiculture en suspension afin de réduire au minimum la perturbation des oiseaux prioritaires.

L'unité bigéographique marine du golfe du Saint-Laurent (UBM 12 de l'Î.-P.-É.) entourant l'Île-du-Prince-Édouard fait partie de l'un des estuaires les plus grands et les plus productifs du Canada. Elle est fortement influencée par l'homme, car elle s'écoule en aval d'importants centres urbains et industriels et des sources d'émissions de contaminants industriels et agricoles. Cette région est considérablement plus chaude et moins profonde que le reste du golfe du Saint-Laurent, bien qu'en hiver, elle soit principalement recouverte de glace.

Trente espèces d'oiseaux prioritaires ont été dénombrées au sein de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. Les menaces affectant les 16 espèces d'oiseaux prioritaires peuplant les eaux marines de l'Île-du-Prince-Édouard les plus fréquemment identifiées et présentant les menaces les plus élevées sont les suivantes : mortalité des oiseaux due aux déversements de pétrole issus des activités de navigation; diminution de la disponibilité des proies en raison des déversements de pétrole ainsi qu'à la contamination due à d'autres métaux lourds; baisse de la qualité du régime alimentaire et de la santé des oiseaux prioritaires provoquée par la contamination de leurs

sources de nourriture par les métaux lourds. De plus, ces oiseaux sont en compétition avec les activités aquacoles quant à l'accès aux sites d'alimentation.

Les principales mesures recommandées dans les habitats marins sont axées sur la gestion de l'industrie aquacole afin de réduire au minimum la dégradation et la perte de l'habitat prioritaire des espèces aquatiques. Les mesures recommandées comprennent la surveillance de la conformité aux lois, politiques et règlements relatifs aux rejets de pétrole, de déchets d'hydrocarbures et de déchets dans l'océan et le contrôle de leur application ainsi que l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques et lignes directrices en matière d'évitement visant à gérer les activités de navigation et à réduire au minimum la survenance et les répercussions éventuelles des déversements de pétrole accidentels sur les oiseaux prioritaires.

Cette stratégie de conservation s'appuie sur les stratégies de conservation des oiseaux existantes et complète celles créées pour les autres RCO dans tout le Canada. De manière collective, les stratégies de conservation utilisées dans les régions serviront de cadre pour mettre en œuvre la conservation des oiseaux à l'échelle nationale, ainsi qu'à déterminer les problèmes de conservation associés aux oiseaux prioritaires au Canada. Les stratégies ne se veulent pas très normatives, mais visent plutôt à guider les futurs efforts de mise en œuvre par les divers partenaires et intervenants. Plus précisément, les renseignements présentés dans le présent document se fondent sur une analyse documentaire importante et systématique qui, à son tour, a été examinée par des experts régionaux clés sur la conservation des oiseaux. La planification et la mise en œuvre des mesures de conservation des oiseaux prioritaires sur l'Île-du-Prince-Édouard appellent à ce qu'un dialogue et des travaux plus approfondis soient menés en vue d'établir l'ordre de priorité des mesures recommandées avec les partenaires clés.

Introduction : Stratégies de conservation des oiseaux

Contexte

Le présent document fait partie d'une série de stratégies régionales de conservation des oiseaux qu'Environnement Canada a préparées pour toutes les régions du pays. Ces stratégies répondent au besoin qu'a Environnement Canada d'établir des priorités de conservation des oiseaux qui soient intégrés et clairement formulés, afin de soutenir la mise en œuvre du programme canadien sur les oiseaux migrateurs, tant au pays qu'à l'échelle internationale. Cette série de stratégies prend appui sur les plans de conservation déjà établis pour les quatre groupes d'oiseaux (sauvagine¹, oiseaux aquatiques², oiseaux de rivage³ et oiseaux terrestres⁴) dans la plupart des régions du Canada, et sur des plans nationaux et continentaux, et inclut les oiseaux qui relèvent des mandats provinciaux et territoriaux. De plus, ces nouvelles stratégies uniformisent les méthodes employées partout au Canada, en plus de combler des lacunes, puisque les plans régionaux précédents ne couvrent pas toutes les régions du Canada ni tous les groupes d'oiseaux.

Ces stratégies présentent un recueil des interventions requises selon le principe général préconisant l'atteinte des niveaux de population établis à partir de données scientifiques, principe promu par les quatre principales initiatives de conservation des oiseaux. Ces niveaux de population ne correspondent pas nécessairement aux populations minimales viables ou durables, mais sont représentatifs de l'état de l'habitat ou du paysage à une époque antérieure aux chutes démographiques importantes qu'ont connues récemment de nombreuses espèces, de sources connues ou inconnues. Les menaces dégagées dans ces stratégies ont été établies à partir de l'information scientifique actuellement disponible et d'avis d'experts. Les objectifs et les mesures de conservation correspondants vont contribuer à stabiliser les populations aux niveaux souhaités.

Les stratégies s'appliquant aux RCO ne sont pas des documents hautement directifs. En général, les praticiens devront consulter des sources d'information complémentaires à l'échelle locale afin d'obtenir suffisamment de détails pour pouvoir appliquer les recommandations des stratégies. Des outils comme des pratiques de gestion bénéfiques permettront aussi d'orienter la mise en œuvre des stratégies. Les partenaires qui souhaitent contribuer à mettre en œuvre ces stratégies, comme les participants aux plans conjoints pour l'habitat établis dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), connaissent bien le type de planification détaillée de la mise en œuvre nécessaire pour coordonner et accomplir le travail de terrain.

¹ Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), Comité du plan (2004)

² Milko et coll. (2003)

³ Donaldson et coll. (2000)

⁴ Rich et coll. (2004)

Structure de la stratégie

La présente stratégie vise deux unités de planification différentes, la région de conservation des oiseaux 14 de l'Île-du-Prince-Édouard (RCO 14 de l'Î.-P.-É.) : Forêt septentrionale de l'Atlantique, ainsi que l'unité biogéographique marine 12 autour de l'Île-du-Prince-Édouard (UBM 12 de l'Î.-P.-É.) : Golfe du Saint-Laurent. Ces deux unités possèdent leur propre liste d'espèces d'oiseaux prioritaires. L'UBM 12 de l'Î.-P.-É. présente deux catégories d'habitat : la catégorie d'habitat de « plans d'eau, de neige et de glace », et la catégorie des « zones côtières ». Afin de pouvoir les différencier des catégories d'habitats équivalentes de la RCO 14 de l'Î.-P.-É., ces habitats sont renommés de la manière suivante : « eaux marines » et « zones côtières (intertidale) ». Ces catégories d'habitats de la RCO 14 de l'Î.-P.-É. sont renommées « plans d'eau intérieurs » et « zones côtières (au-dessus de marée haute) ».

La section 1 de la présente stratégie contient de l'information générale sur la région de conservation des oiseaux et la sous-région, avec un survol des six éléments⁵ qui résument l'état de la conservation des oiseaux à l'échelle de la sous-région. La section 2 de la version complète de la stratégie, fournit des renseignements plus détaillés sur les menaces, les objectifs et les mesures à prendre pour des regroupements d'espèces prioritaires, constitués selon chacun des grands types d'habitats de la sous-région. La section 3, aussi dans la version complète de la stratégie, présente d'autres problématiques généralisées liées à la conservation qui ne s'appliquent pas à un habitat en particulier ou qui n'ont pas été pris en compte lors de l'évaluation des menaces pour une espèce donnée, et traite des besoins en matière de recherche et de surveillance, de même que des menaces affectant les oiseaux migrateurs lorsqu'ils sont à l'extérieur du Canada. L'approche et la méthodologie sont résumées dans les annexes de la version complète de la stratégie, mais sont exposées plus en détail dans un document distinct (Kennedy et coll., 2012). Une base de données nationale contient toute l'information sous-jacente résumée dans la présente stratégie (disponible auprès d'[Environnement Canada](#)).

⁵ Les six éléments sont : Élément 1 – Évaluation des espèces prioritaires; Élément 2 – Habitats importants pour les espèces prioritaires; Élément 3 – Objectifs en matière de population pour les espèces prioritaires; Élément 4 – Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires; Élément 5 – Objectifs en matière de conservation; Élément 6 – Mesures recommandées.

Caractéristiques de la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard

La RCO 14 (région de conservation des oiseaux de la forêt septentrionale de l'Atlantique) englobe une superficie de plus de 356 000 km² et comprend les provinces des Maritimes ainsi que la région de la Gaspésie et les Cantons de l'est du Québec, au Canada, et la majeure partie des États du Maine, du New Hampshire et du Vermont ainsi que certaines parties des États de New York, du Massachusetts et du Connecticut, aux États-Unis. La majeure partie de cette région de conservation des oiseaux a un relief montagneux peu élevé ou un paysage vallonné ouvert parsemé de vallées et de plaines, et près de 85 % de sa superficie est classée comme étant un certain type de forêt (y compris la forêt en régénération) (Dettmers, 2006). Sur le plan géologique, la RCO 14 (ou l'écozone maritime de l'Atlantique) est un mélange de substrat rocheux sédimentaire et igné (Patrimoine canadien, 2012).

La partie de la RCO 14 se trouvant dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard s'étend sur 5 656 km² et diffère légèrement du reste de la forêt septentrionale de l'Atlantique (figure 1). L'altitude de la surface terrestre de l'île varie : elle est proche du niveau de la mer à l'ouest, vallonnée dans la région centrale et doucement vallonnée à l'est. Ces basses terres côtières recouvrant le substrat rocheux sédimentaire sont plus accessibles et possèdent des sols plus propices à l'agriculture et un climat plus doux que les hautes terres ignées inhospitalières, qui se caractérisent par des sols acides soutenant la croissance de vastes forêts, mais se prêtant mal à l'agriculture (Patrimoine canadien, 2012).

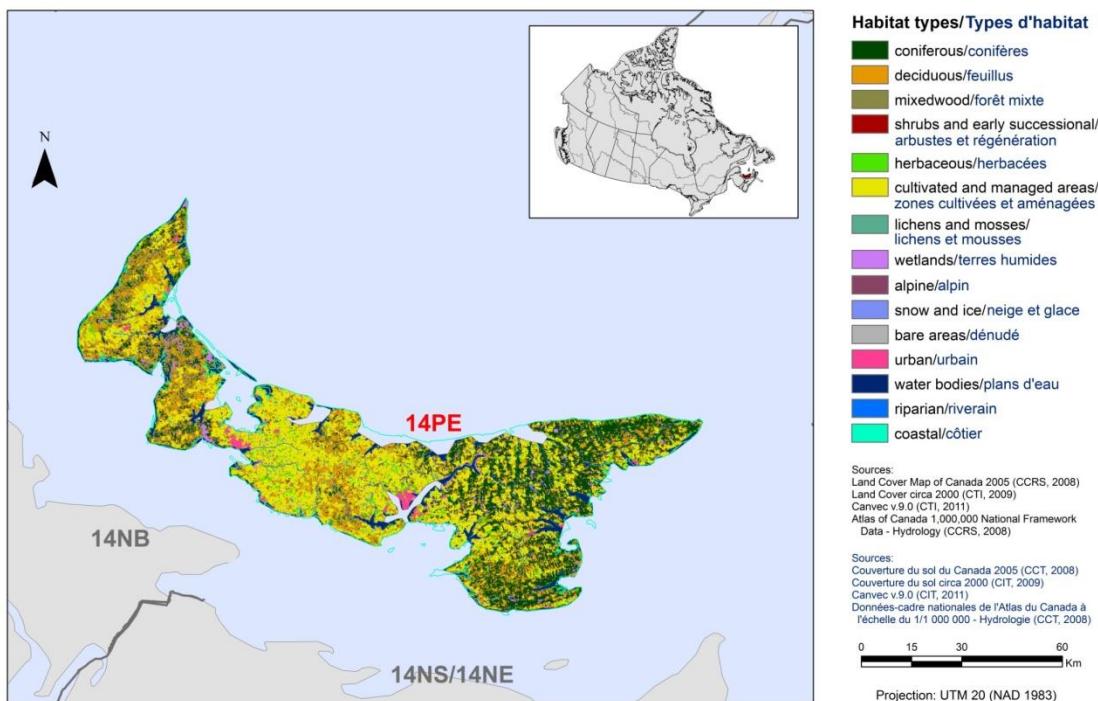


Figure 1. Couverture terrestre de la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard (14PE).

Bien que les cartes du présent document aient été établies à des échelles et résolutions qui diffèrent des pourcentages de couverture terrestre fournis, Dettmers (2006) a estimé qu'il y avait 15 types de couvertures terrestres différents dans l'ensemble de la RCO 14 et au sein de chaque province et État. Bien que ces estimations puissent ne pas être à jour, elles donnent une idée relative de l'importance (en termes de taille) d'un type d'habitat particulier au sein de la RCO 14 de l'Î.-P.-É.

Contrairement aux autres provinces des Maritimes, les terres agricoles et les terres cultivées de l'Île-du-Prince-Édouard ($2\ 263\ km^2$) occupent la même proportion que les forêts septentrionales tempérées ($2\ 322\ km^2$). La forêt mixte est le type de forêt le plus répandu ($1\ 145\ km^2$), suivi de la forêt septentrionale de feuillus ($722\ km^2$) et les forêts d'épinettes et de sapins ($455\ km^2$). La majeure partie de l'habitat forestier de l'Île-du-Prince-Édouard (90 %) sont des terres privées. Seuls $300\ km^2$ de forêt sont des terres publiques (Hutchinson, 2012). L'habitat d'arbustes et de régénération est un autre type d'habitat prédominant, comprenant les forêts en régénération ($342\ km^2$) et les terres arbustives naturelles ($126\ km^2$). L'Île-du-Prince-Édouard comprend également des habitats de milieux humides, dont $1\ 107\ km$ de littoral (p. ex., des marais salés émergents, des vasières, des plages de sable et des côtes rocheuses, des étendues d'eau libre associées à des estuaires et des baies), des marais d'eau douce émergents ($85\ km^2$), des milieux humides d'eau douce boisées ($216\ km^2$) et des lacs, des cours d'eau et des rivières ouverts d'eau douce ($52\ km^2$) (Dettmers, 2006).

Le climat de l'Île-du-Prince-Édouard se caractérise par d'importants écarts saisonniers de température, avec des étés chauds (et souvent humides) et des hivers froids. Toutefois, le détroit de Northumberland, qui longe les côtes méridionales et occidentales de l'île, et le golfe du Saint-Laurent, qui englobe les parties septentrionale et orientale, tempèrent le climat de l'île.

La RCO 14 de l'Î.-P.-É. comprend environ $345\ km^2$ d'habitat urbain (Dettmers, 2006). Le centre urbain principal de l'Île-du-Prince-Édouard est la capitale provinciale de Charlottetown (58 625 habitants dans la zone métropolitaine). La population de Summerside, la deuxième plus grande ville, est de 14 500 habitants. L'Île-du-Prince-Édouard est la province la plus densément peuplée au Canada (23 personnes par km^2); selon les estimations, sa population atteignait 141 232 habitants en 2010 (Statistique Canada, 2011a). Malgré sa forte densité de population, il s'agit de la deuxième province la plus rurale du pays (après le Nunavut). Toutefois, 44,8 % de sa population est considérée comme étant urbaine. L'Île-du-Prince-Édouard est grandement appréciée et prisée pour ses plages, qui attirent un grand nombre d'utilisateurs chaque été (en 1997, une pointe de 1,2 million de visiteurs a été signalée par le ministère du Tourisme de l'Île-du-Prince-Édouard [Île-du-Prince-Édouard, 2012a]). Les activités récréatives sur les plages atteignent leur niveau le plus soutenu au cours des mois de juillet et d'août, ce qui correspond à la période d'incubation et d'élevage des oisillons d'un certain nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires (p. ex., le Pluvier siffleur [sous-espèce *melodus*], la Sterne pierregarin).

Sur l'Île-du-Prince-Édouard, il y a moins de fermes en 2011 qu'en 2006, mais celles-ci sont de taille plus importante : le nombre de fermes et la superficie agricole totale ont diminué

respectivement de 12 % et de 4 %, tandis que la superficie moyenne par ferme a augmenté à 1,6 km² (Statistique Canada, 2011b). Les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard (et du Nouveau-Brunswick) sont les seuls au Canada à avoir déclaré une diminution de leurs revenus agricoles bruts (produits vendus, paiements de programme et travaux sur commande). L'Île-du-Prince-Édouard a enregistré une diminution de l'ordre de 15 % de 2005 à 2010, soit une perte de 76,5 millions de dollars (Statistique Canada, 2011b).

En 2011, plus de 69 % de la superficie agricole totale était constituée de terres cultivées, et l'Île-du-Prince-Édouard représentait toujours l'aire de culture de la pomme de terre la plus importante au Canada, avec une superficie de 350 km² (Statistique Canada, 2011b). La superficie agricole utilisée pour la culture du soja a connu une augmentation de 350 % depuis 2006 et a atteint 207 km², ce qui en fait l'une des cultures de grande production principales de la province et représente 72 % de la production de soja totale de la région des Maritimes en 2011 (Statistique Canada, 2011b). La superficie utilisée pour la culture des bleuets a enregistré une hausse de 25 % entre 2006 et 2011 et a atteint 50 km² (Statistique Canada, 2011b). La hausse des prix des cultures commerciales associée à la diminution du nombre de bovins (34 %) et de porcs (56 %) a entraîné un passage des cultures de fourrage et des cultures traditionnellement utilisées comme aliments pour animaux à des cultures commerciales plus rentables (Statistique Canada, 2011b). Depuis 2006, le nombre de vaches laitières s'est accru (0,2 %), tout comme le cheptel ovin (104 %) (Statistique Canada, 2011b). Selon le recensement de l'agriculture de 2011, 3 % des fermes de l'Île-du-Prince-Édouard produisent des cultures de grande production, des fruits, des légumes ou des produits de serre certifiés biologiques (ou en voie de devenir biologiques).

L'habitat de régénération est assez fréquent et répandu et intervient dès que des perturbations, telles que le défrichement agricole, créent des possibilités de régénération dans les forêts. En règle générale, ce type d'habitat se perd au fur et à mesure que la régénération se poursuit et que les jeunes forêts deviennent matures. En raison des changements de méthodes de tenure et de pratiques agricoles, l'habitat d'arbustes et de régénération des régions agricoles est en déclin et retourne à des habitats forestiers.

Il ne reste que peu des forêts acadiennes d'origine de l'île (forêt mixte); trois siècles de déforestation au profit de l'agriculture et de la construction navale, ainsi que les incendies et les maladies, ont radicalement transformé les forêts de l'Île-du-Prince-Édouard (MacDonald, 2001). L'industrie à grande échelle de l'exploitation forestière est relativement peu développée sur l'île; cela est principalement dû au fait que la majeure partie des terres forestières sont des terres privées. Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard a formulé un certain nombre de politiques et de mesures législatives visant à étendre la couverture forestière de l'île, telles que la *Agricultural Rehabilitation Development Act* (années 1950) et les Ententes Canada-Île-du-Prince-Édouard dans le domaine forestier (qui ont pris fin dans les années 1990), qui ont permis d'étendre la couverture forestière générale de l'île à près de 50 % (MacDonald, 2001). Des efforts ont été déployés afin de protéger la forêt restante sur les terres non labourées; elle constitue une source importante de semences et de sols indigènes et abrite une grande partie des espèces reliques de la Forêt acadienne, notamment le hêtre à grandes feuilles (*Fagus*

grandifolia), le bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*), l'érable à sucre (*Acer saccharum*), la pruche du Canada (*Tsuga canadensis*), le thuya occidental (*Thuja occidentalis*) et le frêne noir (*Fraxinus nigra*) (Île-du-Prince-Édouard, 2004; ministère de l'Environnement, de l'Énergie et des Forêts de l'Île-du-Prince-Édouard, 2004). Ces efforts de gestion forestière auront une incidence positive sur les populations d'oiseaux (Hutchinson, 2012).

Depuis 1800, on estime que 200 000 km² de milieux humides ont été asséchés ou perdus, soit près de 15 % de l'ensemble des milieux humides du Canada. Dans les Maritimes, 65 % des marais salés côtiers remplissent désormais des fonctions de milieux non humides (Conseil nord-américain de conservation des milieux humides). Plusieurs des marais salés et des milieux humides côtiers de l'Île-du-Prince-Édouard ont disparu à cause du drainage, des inondations et des travaux de remblayage à des fins urbaines, industrielles ou agricoles; les marais salés continuent d'être menacés par l'aménagement des zones côtières, notamment par les lotissements de chalets. Trois des principales tourbières ombratropes de l'île, se trouvant à Black Banks, Bideford et Miscouche, font actuellement l'objet d'exploitation minière commerciale pour leur tourbe mousseuse. L'intérêt pour la création de tourbières destinées à la culture de la canneberge (*Vaccinium (Oxycoccus)*) a exercé des pressions supplémentaires (Île-du-Prince-Édouard, 2003). À la suite de ces intérêts, les zones de production de canneberges ont connu une augmentation de l'ordre de 47 % depuis 2006 et ont atteint une superficie de 0,45 km² en 2011 (Statistique Canada, 2011b).

Traditionnellement, la plupart des cours d'eau de l'Île-du-Prince-Édouard ont été endigués à des fins industrielles (moulins à broyer le grain, activités de sciage, électricité, etc.) et au fil du temps, plusieurs de ces emplacements d'usine ont été réaménagés à des fins récréatives, culturelles et esthétiques ou dans le cadre de projets d'amélioration de la faune (Île-du-Prince-Édouard, 2012b).

Il existe deux réserves des Premières nations sur l'Île-du-Prince-Édouard : Lennox Island et Abegweit. L'Île-du-Prince-Édouard se trouve dans le territoire traditionnel micmac (Affaires autochtones et Développement du Nord, 2013). En effet, le territoire traditionnel micmac couvre une bonne partie de la RCO 14. Avant l'arrivée des Européens, les Micmacs étaient semi-nomades et chassaient les animaux sauvages qui s'offraient à eux : fruits de mer, petits et grands mammifères, poissons, oiseaux marins et leurs œufs. Bien que les traditions des Micmacs aient changé et évolué au fil du temps, en majeure partie en raison de la colonisation française et britannique de ce qui est maintenant le Canada (McMillan, 1995), ils sont attachés et reconnaissent la valeur de la faune dans son ensemble et de toute forme de vie au sein et au-delà de leur territoire (Berneshawi, 1997). Le déclin apparent de leurs traditions, telles que la chasse à la sauvagine, préoccupe les Micmacs de l'Île-du-Prince-Édouard (Gerald MacDougall, observation personnelle). Comme l'a montré Benoît (2007), la chasse à la sauvagine telle que la pratiquent les populations autochtones des Maritimes a radicalement diminué et occupe désormais le rang d'activité périphérique.

Une variété de menaces actuelles et potentielles affectent l'avifaune de la région. Plusieurs de ces menaces sont liées à l'utilisation des terres, et notamment aux activités agricoles :

la fenaison précoce, la large utilisation de pesticides, fongicides et insecticides, et principalement, l'important aménagement des terres en terres cultivées et aménagées. Outre ces menaces, le tourisme et les activités récréatives ont des effets considérables sur les habitats côtiers des oiseaux prioritaires de la RCO 14 de l'Î.-P.-É. et de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. Les menaces posées par le tourisme et les activités récréatives comprennent l'augmentation du nombre de visiteurs, attirés par les plages de l'île et par la construction de chalets d'été le long du littoral, ainsi que l'érosion des côtes entraînant une dégradation plus poussée du littoral et due au pavage pour protéger les routes et les habitations.

Près de 3 % des terres de l'Île-du-Prince-Édouard sont désignées des aires protégées (Conseil canadien des aires écologiques, 2011; figure 2). Environnement Canada gère un refuge d'oiseaux migrateurs à Black Pond ($1,3 \text{ km}^2$) visant à protéger l'habitat de rassemblement automnal de la sauvagine. Parcs Canada gère le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard (18 km^2). Toutefois, la majeure partie (en termes de superficie totale et de nombre) des aires protégées, soit 97 km^2 (terrestres) et 15 km^2 (marines) est gérée à l'échelle provinciale. La capacité des gouvernements à créer des aires protégées est limitée par la quantité et l'emplacement des terres de la Couronne. Sur l'Île-du-Prince-Édouard, près de 92 % des terres sont privées. En plus des aires protégées par le gouvernement, un certain nombre d'organisations non gouvernementales de l'environnement participent à la protection et à la gestion des terres de conservation, telles que :

- Canards Illimités Canada, qui possède ou a fait appliquer des clauses restrictives sur 55 km^2 d'habitat de la sauvagine;
- Island Nature Trust, qui détient 12 km^2 ;
- Conservation de la nature Canada, qui possède six propriétés, soit $1,8 \text{ km}^2$.

Par ailleurs, les désignations qui reconnaissent le caractère écologique unique de certains sites ont permis d'accroître la sensibilisation du public et d'encourager la conservation des habitats d'importance écologique tels que :

- La baie Malpeque (et l'aire de gestion des espèces sauvages provinciale) qui est considérée comme un site Ramsar en vertu de la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale : 244 km^2 ;
- Deux zones importantes pour la conservation des oiseaux : La baie Malpeque (570 km^2) et le parc national de l'Île-du-Prince-Édouard (114 km^2).

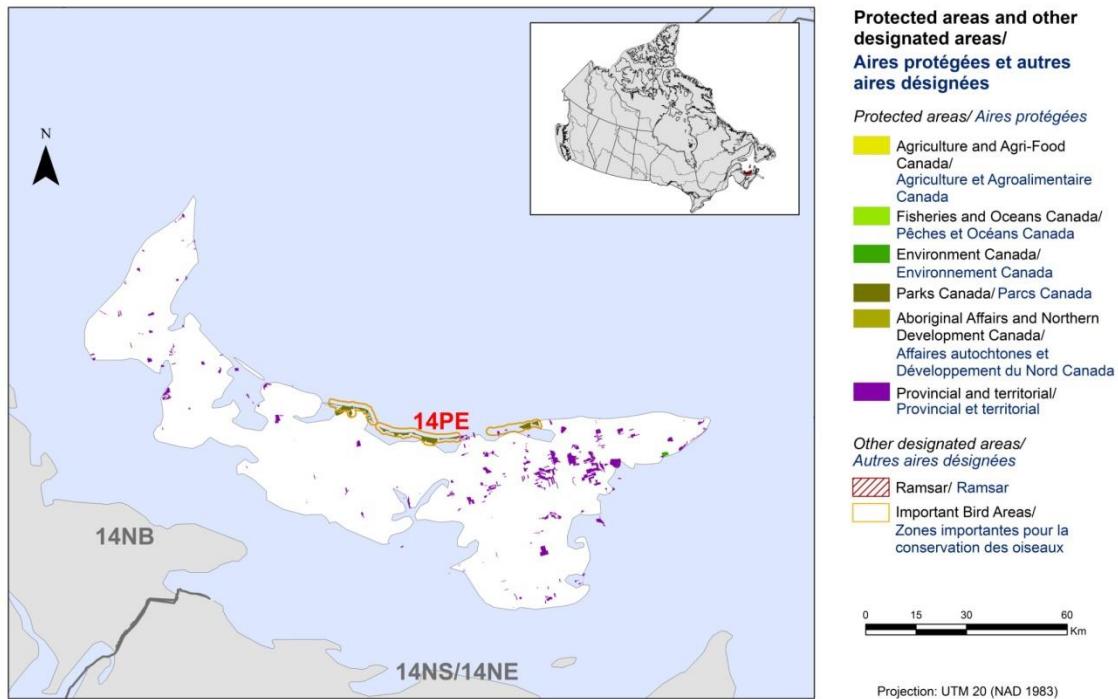


Figure 2. Carte des aires protégées et désignées dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard (14PE).

Caractéristiques de l'unité biogéographique marine 12 : Golfe du Saint-Laurent de l'Île-du-Prince-Édouard

L'estuaire et le golfe du Saint-Laurent (zone M12 sur la figure 3) représentent l'un des écosystèmes estuariens et marins les plus importants et les plus productifs du Canada et du monde entier (superficie totale d'environ 247 000 km²) (Theriault, 1991). Doté d'un bassin versant qui comprend les Grands Lacs, l'écosystème marin du Saint-Laurent bénéficie de plus de la moitié de l'apport en eau douce de la côte Atlantique de l'Amérique du Nord. Cet écosystème fait également l'objet d'une forte influence exercée par l'océan et par les variations climatiques de l'Atlantique Nord, d'origines à la fois Arctique (courant du Labrador) et tropicale (Gulf Stream). Par conséquent, cette région présente d'importantes variations spatiales et temporelles en matière de conditions environnementales et de processus océanographiques (Benoit et coll., 2012). Ce cadre unique fournit des conditions favorables au développement d'une communauté biologique et d'une structure trophique très variées et très productives (Benoit et coll., 2012).

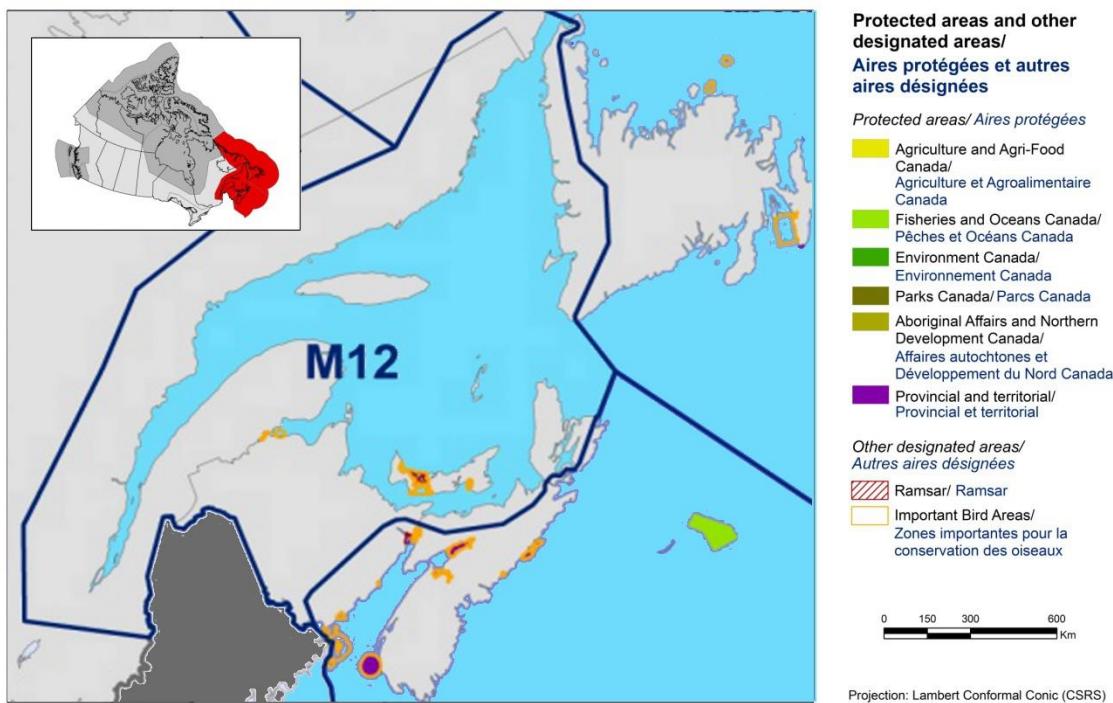


Figure 3. Carte des aires protégées et désignées dans l'UBM 12.

L'UBM 12 se trouve en aval de certains des plus grands centres urbains et industriels, de zones de développement importantes situées sur le continent et d'émetteurs de contaminants industriels et agricoles (Benoit et coll., 2012). Les énormes apports d'eau douce, notamment pendant les saisons humides du printemps et de l'été, entraînent la diminution des taux de salinité du golfe et de l'estuaire. L'importance accrue de la navigation commerciale, écotouristique et de plaisance est un vecteur de propagation des espèces aquatiques envahissantes (Benoit et coll., 2012). L'aménagement du littoral et les charges sédimentaires

et en éléments nutritifs qui en découlent, ainsi que l'industrie de l'aquaculture des mollusques vaste et en pleine expansion ont converti d'importantes parties de la côte et les eaux estuariennes et de lagune en fermes (Benoît et coll., 2012). Benoît et coll., (2012) ont examiné des éléments de preuve qui portent à croire que des aspects importants du réseau trophique de l'UBM 12 ont changé au début des années 1990. De plus, la hausse de la température moyenne de la surface de la mer et l'hypoxie, due en partie aux changements climatiques et à la détérioration des zones côtières provoquée par les pressions anthropiques (p. ex., l'eutrophisation des eaux côtières) est susceptible de provoquer un stress physiologique au sein des populations d'organismes marins (Benoît et coll., 2012).

La zone de l'Île-du-Prince-Édouard faisant partie de l'UBM 12 représente une superficie de quelque 21 400 km² (figure 3). Ce système est fortement influencé par l'océan et les variations climatiques. Bien qu'elles soient plus froides, les eaux de l'Arctique à faible taux de salinité (courant du Labrador) rejoignent le golfe par le Nord et l'Est, forçant les vents venus de l'Ouest et du Sud-ouest à tempérer l'influence de l'océan sur le climat. Cette influence, en conjonction avec les eaux moins profondes entourant l'Île-du-Prince-Édouard, est susceptible d'entraîner des températures océaniques plus chaudes. En hiver, cette partie du golfe est principalement recouverte de glace. L'UBM 12 de l'Î.-P.-É. présente des zones côtières complexes qui sont le résultat de processus glaciaires, et comporte de longues plages de sable et des substrats rocheux exposés, mais présente peu de falaises. Ces paysages sont parsemés de grands estuaires qui accueillent des marais salés et des milieux humides de différentes tailles et influences. Les variations spatiales et temporelles des conditions environnementales et des processus océanographiques ont pour conséquence la présence de communautés biologiques et d'une structure trophique diversifiées et productives. Cette forte productivité dans les estuaires et les lagunes a attiré et continue d'attirer l'industrie de l'aquaculture des mollusques sur l'Île-du-Prince-Édouard.

Une variété de menaces actuelles et potentielles affectent l'avifaune de la région. Les menaces actuelles au sein de l'UBM 12 de l'Île-du-Prince-Édouard comprennent la pollution par les hydrocarbures provenant du trafic maritime, le ruissellement des effluents agricoles dans les eaux marines et la compétition avec l'industrie aquacole au sein des sites d'alimentation et de repos de nombreux estuaires de l'Île-du-Prince-Édouard. Combinées, ces menaces forment probablement la menace anthropique la plus importante affectant la survie aviaire de la région du golfe du Saint-Laurent entourant de l'Île-du-Prince-Édouard.

Il existe peu d'aires protégées au sein de l'UBM 12 de l'Île-du-Prince-Édouard (figure 3). Le ministère des Pêches et des Océans a créé la zone de protection marine de Basin Head en 2005 (9 km²) en raison de sa biodiversité unique, dont une forme unique de mousse d'Irlande (Pêches et Océans Canada, 2008). Il s'agit d'une lagune côtière peu profonde d'environ 5 km de long située à l'extrémité orientale de l'Île-du-Prince-Édouard. Il s'agit de la seule aire protégée de compétence fédérale située dans l'UBM 12 de l'Île-du-Prince-Édouard (Conseil canadien des aires écologiques, 2011). La province de l'Île-du-Prince-Édouard gère une aire marine protégée de 15 km² en vertu de plusieurs outils législatifs (Conseil canadien des aires écologiques, 2011).

Section 1 : Aperçu des résultats – tous les oiseaux, tous les habitats

Élément 1 : Évaluation des espèces prioritaires

Les stratégies de conservation des oiseaux établissent quelles sont les « espèces prioritaires » parmi toutes les espèces d'oiseaux régulièrement observées dans chaque sous-région de conservation des oiseaux. Les espèces qui sont vulnérables en fonction de la taille de leur population, de leur répartition, des tendances démographiques, de leur abondance et des menaces font partie des espèces prioritaires, puisque leur « conservation » est « préoccupante ». Sont incluses également quelques espèces largement réparties et abondantes, considérées comme des espèces « d'intendance ». Les espèces d'intendance sont incluses parce qu'elles illustrent parfaitement l'avifaune nationale ou régionale, ou du fait qu'une forte proportion de leur aire de distribution ou de leur population continentale se situe dans la sous-région. La conservation de plusieurs de ces espèces peut s'avérer quelque peu préoccupante, alors que d'autres peuvent n'exiger pour l'instant aucun effort particulier de conservation. Les espèces dont la « gestion » est préoccupante sont aussi incluses comme espèces prioritaires lorsqu'elles ont atteint (ou dépassé) l'objectif de population fixé, mais nécessitent une gestion continue en raison de leur importance socioéconomique comme espèces d'intérêt cynégétique ou en raison de leurs effets sur d'autres espèces ou habitats.

Cette opération de détermination des priorités a pour but de focaliser les efforts de mise en œuvre sur les enjeux les plus importants pour l'avifaune canadienne. Le tableau 1 dresse la liste complète de toutes les espèces prioritaires et indique le motif de leur inclusion. Les tableaux 2 et 3 résument le nombre d'espèces prioritaires de la RCO 14 de l'Î.-P.-É. et de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É., par groupe d'oiseaux et selon la justification de leur statut prioritaire.

Il existe 52 espèces prioritaires au sein de la RCO 14 de l'Î.-P.-É., dont la plupart sont des oiseaux terrestres (31 espèces). La liste comprend également des oiseaux de rivage (neuf espèces), des oiseaux aquatiques (six espèces) et faisait partie de la sauvagine (six espèces; tableau 2). Toutefois, 35 % de l'ensemble des oiseaux de rivage et 32 % des oiseaux aquatiques peuplant la RCO 14 de l'Î.-P.-É. sont des espèces prioritaires, contre seulement 26 % de la sauvagine et 26 % des oiseaux terrestres (tableau 2). Une proportion de l'ordre de 14 % des espèces prioritaires est officiellement protégée à l'échelle fédérale en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP; Registre public des espèces en péril, 2012), et la majeure partie sont des oiseaux terrestres (tableau 3). Les motifs d'inclusion des oiseaux terrestres sur la liste prioritaire les plus fréquentes dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É. sont des préoccupations régionales ou des raisons d'intendance, tandis que les motifs d'inclusion pour les oiseaux de rivage et les oiseaux aquatiques sont presque toujours des préoccupations à l'échelle nationale ou continentale (tableau 3). L'explication principale de cette différence est le manque d'information à l'échelle régionale concernant de nombreux oiseaux aquatiques et de rivage. Les espèces de sauvagine sont considérées comme étant prioritaire lorsqu'elles sont désignées comme « espèces clés » dans le PCHE de l'Î.-P.-É. (2008), ou lorsqu'elles sont de niveau

« élevé » ou « très élevé » en ce qui concerne leurs besoins de conservation/surveillance en vertu du PNAGS (PNAGS Comité du plan, 2004; tableau 3).

Il existe 30 espèces prioritaires dans l'UBM 12 de l'Île-du-Prince-Édouard. La liste comprend 13 espèces d'oiseaux de rivage, sept espèces d'oiseaux aquatiques et dix espèces de sauvagine. Toutefois, 50 % de l'ensemble des oiseaux de rivage peuplant l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. sont des espèces prioritaires, contre 18 % des oiseaux aquatiques et 33 % de la sauvagine. Quatre espèces prioritaires sont protégées à l'échelle fédérale en vertu de la *LEP* (Registre public des espèces en péril, 2012), soit deux espèces d'oiseaux de rivage, une espèce d'oiseaux aquatiques et une espèce de sauvagine (tableau 3). Tout comme pour la RCO 14 de l'Î.-P.-É., le motif d'inclusion sur la liste prioritaire pour les oiseaux de rivage et les oiseaux aquatiques au sein de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. sont les préoccupations nationales ou continentales, tandis que la sauvagine a été ajoutée à la liste des espèces prioritaires lorsqu'elles sont désignées comme « espèces clés » dans le PCHE de l'Î.-P.-É. (2008), ou lorsqu'elles sont de niveau « élevé » ou « très élevé » en ce qui concerne leurs besoins de conservation/surveillance en vertu du PNAGS (PNAGS Comité du plan, 2004; tableau 3).

Tableau 1. Espèces prioritaires dans la RCO 14 et dans l'UBM 12 de l'Î.-P.-É., objectifs de population et justification du statut prioritaire.

RCO 14 – Î.-P.-É.	UBM 12 – Î.-P.-É.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEpac ³	Préoccupation nationale ou continentale	Intendance nationale ou continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/sous-régionale	Sauvagine ⁴	Examen par des experts ⁵
Oui		Balbuzard pêcheur	Oiseaux terrestres	Maintenir au niveau actuel					Oui			
Oui		Bruant à gorge blanche	Oiseaux terrestres	Maintenir au niveau actuel				Oui				
Oui		Bruant de Nelson	Oiseaux terrestres	Maintenir au niveau actuel			Oui		Oui	Oui		
Oui		Cardinal à poitrine rose	Oiseaux terrestres	Maintenir au niveau actuel						Oui		
Oui		Coulicou à bec noir	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir			Oui		Oui			
Oui		Engoulevent d'Amérique	Oiseaux	Augmenter de 100 % [†]	M	M						

¹ Les objectifs de population s'appliquent à toutes les unités où l'espèce est considérée comme étant prioritaire (RCO 14 l'Î.-P.-É. et/ou UBM 12 – l'Î.-P.-É.), sauf indication contraire.

² Espèces inscrites à l'Annexe 1 de la LEP comme : en voie de disparition (VD), menacées (M) ou préoccupantes (P) (Registre public des espèces en péril, 2012).

³ Espèces évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEpac, 2012) comme étant : en voie de disparition (VD), menacées (M) ou préoccupantes (P).

⁴ Les espèces de sauvagine ont été désignées comme étant des « espèces clés » dans le plan de mise en œuvre quinquennal du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) pour l'Île-du-Prince-Édouard (PCHE Î.-P.-É., 2008); ou ayant un niveau « élevé » ou « très élevé » de besoins de conservation/surveillance soit dans la catégorie reproductive ou non-reproductive dans région de conservation de la sauvagine 14 (semblable à la RCO 14) dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS; PNAGS, Comité du plan, 2004).

⁵ Espèces ajoutées par le groupe de travail technique provincial ou après examen d'experts.

[†]L'objectif de population intérim pour cette espèce sera remplacé par un objectif de rétablissement dès que ces documents de rétablissement seront publiés en vertu de la LEP.

Tableau 1 (suite)

RCO 14 – î.-P.-É.	UBM 12 – î.-P.-É.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC ³	Préoccupation nationale ou continentale	Intendance nationale ou continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/sous-régionale	Sauvagine ⁴	Examen par des experts ⁵
			terrestres									
Oui		Épervier brun	Oiseaux terrestres	Maintenir au niveau actuel					Oui			
Oui		Gélinotte huppée	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %				Oui				
Oui		Goglu des prés	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %	M	Oui		Oui	Oui			
Oui		Grive fauve	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir				Oui				
Oui		Gros-bec errant	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %				Oui				
Oui		Hibou des marais	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir [†]	P	P						
Oui		Hirondelle de rivage	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %							Ajoutée (groupe de travail)	
Oui		Hirondelle rustique	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %	M						Ajoutée (groupe de travail)	
Oui		Martin-pêcheur d'Amérique	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir			Oui	Oui				
Oui		Mésange à tête brune	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir			Oui					
Oui		Mésangeai du Canada	Oiseaux terrestres	Évaluer/maintenir							Ajoutée (examen)	
Oui		Moucherolle à côtés olive	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 % [†]	M	M	Oui		Oui			
Oui		Paruline à collier	Oiseaux terrestres	Maintenir au niveau actuel					Oui			
Oui		Paruline à gorge noire	Oiseaux terrestres	Maintenir au niveau actuel			Oui		Oui			

Tableau 1 (suite)

RCO 14 – î.-P.-É.	UBM 12 – î.-P.-É.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC ³	Préoccupation nationale ou continentale	Intendance nationale ou continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/sous-régionale	Sauvagine ⁴	Examen par des experts ⁵
Oui		Paruline à poitrine baie	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %				Oui				
Oui		Paruline du Canada	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 % [†]	M	M	Oui		Oui			
Oui		Paruline flamboyante	Oiseaux terrestres	Maintenir au niveau actuel					Oui			
Oui		Paruline obscure	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %								Ajoutée (groupe de travail)
Oui		Paruline tigrée	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %				Oui	Oui			
Oui		Paruline triste	Oiseaux terrestres	Maintenir au niveau actuel					Oui			
Oui		Piou de l'Est	Oiseaux terrestres	Augmenter de 50 %				Oui				
Oui		Pygargue à tête blanche	Oiseaux terrestres	Maintenir au niveau actuel								Ajoutée (groupe de travail)
Oui		Quiscale rouilleux	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 % [†]	P	P			Oui			
Oui		Tyran tritri	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %				Oui				
Oui		Vacher à tête brune	Oiseaux terrestres	Augmenter de 100 %								Ajoutée (groupe de travail)
	Oui	Barge hudsonienne	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
	Oui	Bécasseau maubèche (sous-espèce <i>rufa</i>)	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir [†]	VD	VD	Oui					
	Oui	Bécasseau minuscule	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
	Oui	Bécasseau sanderling	Oiseau de	Évaluer/maintenir			Oui					

Tableau 1 (suite)

RCO 14 – î.-P.-É.	UBM 12 – î.-P.-É.	Spécies prioritaires	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEpac ³	Préoccupation nationale ou continentale	Intendance nationale ou continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/sous-régionale	Sauvagine ⁴	Examen par des experts ⁵
			rivage									
	Oui	Bécasseau semipalmé	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
	Oui	Bécasseau variable	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
	Oui	Bécasseau violet	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
Oui		Bécasses d'Amérique	Oiseau de rivage	Augmenter de 50 %			Oui					
Oui		Bécassine de Wilson	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
Oui		Chevalier grivelé	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
	Oui	Chevalier semipalmé	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
Oui	Oui	Chevalier solitaire	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
Oui	Oui	Courlis corlieu	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
Oui	Oui	Petit Chevalier	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
	Oui	Pluvier argenté	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
Oui		Pluvier bronzé	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
Oui		Pluvier kildir	Oiseau de rivage	Évaluer/maintenir			Oui					
Oui	Oui	Pluvier siffleur (sous-espèce <i>melodus</i>)	Oiseau de rivage	Objectif de rétablissement	VD	VD	Oui					

Tableau 1 (suite)

RCO 14 – î.-P.-É.	UBM 12 – î.-P.-É.	Spécies prioritaires	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC ³	Préoccupation nationale ou continentale	Intendance nationale ou continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/sous-régionale	Sauvagine ⁴	Examen par des experts ⁵
Oui		Butor d'Amérique	Oiseau aquatique	Évaluer/maintenir			Oui		Oui			
	Oui	Grand cormoran	Oiseau aquatique	Évaluer/maintenir			Oui					
Oui	Oui	Grèbe à bec bigarré	Oiseau aquatique	Évaluer/maintenir			Oui					
	Oui	Grèbe esclavon	Oiseau aquatique	Évaluer/maintenir [†]	VD ⁶	VD ⁶ P ⁷⁷						
Oui		Marouette de Caroline	Oiseau aquatique	Évaluer/maintenir			Oui					
	Oui	Mouette de Bonaparte	Oiseau aquatique	Évaluer/maintenir			Oui					
	Oui	Plongeon catmarin	Oiseau aquatique	Évaluer/maintenir			Oui					
Oui	Oui	Plongeon huard	Oiseau aquatique	Évaluer/maintenir			Oui		Oui			
Oui		Râle de Virginie	Oiseau aquatique	Évaluer/maintenir			Oui					
Oui	Oui	Sterne pierregarin	Oiseau aquatique	Évaluer/maintenir					Oui			
Oui	Oui	Bernache du Canada (population de l'Atlantique du Nord)	Sauvagine	Maintenir au niveau actuel						PNAGS		

⁶ Ce statut s'applique à la population de Grèbes esclavons des îles de la Madeleine qui migre et hiverne dans cette RCO.⁷ Ce statut s'applique à la population de Grèbes esclavons occidentale qui migre et hiverne dans cette RCO.

Tableau 1 (suite)

RCO 14 – î.-P.-É.	UBM 12 – î.-P.-É.	Espèces prioritaires	Groupe d'oiseaux	Objectif de population ¹	LEP ²	COSEPAC ³	Préoccupation nationale ou continentale	Intendance nationale ou continentale	Préoccupation régionale/sous-régionale	Intendance régionale/sous-régionale	Sauvagine ⁴	Examen par des experts ⁵
Oui	Oui	Canard colvert	Sauvagine	Baisse (RCO 14) Maintenir la population actuelle (UBM 12)							PCHE	
Oui	Oui	Canard noir	Sauvagine	Augmenter de 50 % (RCO 14) Maintenir la population actuelle (UBC 12)							PCHE, PNAGS	
Oui		Fuligule à collier	Sauvagine	Augmenter de 50 %							PCHE	
	Oui	Garrot à œil d'or	Sauvagine	Évaluer/maintenir							PNAGS ⁸	
Oui	Oui	Garrot d'Islande (population de l'Est)	Sauvagine	Évaluer/maintenir	P	P						
Oui		Harelde kakawi	Sauvagine	Évaluer/maintenir							PNAGS	
Oui		Macreuse à front blanc	Sauvagine	Évaluer/maintenir			Oui				PNAGS	
Oui		Macreuse brune	Sauvagine	Évaluer/maintenir							Ajoutée (examen)	
Oui		Macreuse noire	Sauvagine	Évaluer/maintenir							Ajoutée (examen)	
Oui	Oui	Sarcelle d'hiver	Sauvagine	Augmenter de 50 %							PCHE	

⁸ Le Garrot à œil d'or a été placé parmi les espèces prioritaires malgré son niveau « modérément élevé » dans le PNAGS en raison de son statut de priorité dans d'autres unités biogéographiques marines des Maritimes.

Tableau 2. Résumé du nombre d'espèces prioritaires, par groupe d'oiseaux, dans la RCO 14 et dans l'UBM12 de l'Î.-P.-É.

Groupe d'oiseaux	Nombre total d'espèces	Nombre total d'espèces prioritaires	Pourcentage d'espèces désignées prioritaires	Pourcentage de la liste d'espèces prioritaires
RCO 14 de l'Î.-P.-É.				
Oiseaux terrestres	119	31	26 %	60 %
Oiseaux de rivage	26	9	35 %	17 %
Oiseaux aquatiques	19	6	32 %	11 %
Sauvagine	23	6	26 %	11 %
Total	187	52		100 %
UBM 12 de l'Î.-P.-É.				
Oiseaux terrestres	4	0	0 %	0 %
Oiseaux de rivage	26	13	50 %	45 %
Oiseaux aquatiques	40	7	18 %	23 %
Sauvagine	30	10	33 %	33 %
Total	100	30		100 %

Tableau 3. Nombre d'espèces prioritaires dans la RCO 14 et dans l'UBM12 de l'Î.-P.-É., par motif d'inclusion.

Motif d'inclusion ¹	Oiseaux terrestres	Oiseaux de rivage	Oiseaux aquatiques	Sauvagine
RCO 14 de l'Î.-P.-É.				
COSEPAC ²	7	1	0	1
Espèce inscrite à la LEP fédérale ³	5	1	0	1
PNAGS ⁴	-	-	-	5
Préoccupation nationale ou continentale	5	14	5	-
Intendance nationale ou continentale	2	0	0	-
Préoccupation régionale/sous-régionale	15	0	3	0
Intendance régionale/sous-régionale	11	0	0	0
UBM 12 de l'Î.-P.-É.				
COSEPAC ²	-	2	1	1
Espèce inscrite à la LEP fédérale ³	-	2	1	1
PNAGS ⁴	-	-	-	7
Préoccupation nationale ou continentale	-	13	5	1
Intendance nationale ou continentale	-	0	0	-
Préoccupation régionale/sous-régionale	-	4	2	2
Intendance régionale/sous-régionale	-	0	0	0

¹ Une même espèce peut figurer à la liste des espèces prioritaires pour plus d'un motif. Certains motifs d'inclusion ne s'appliquent pas à certains groupes d'oiseaux (indiqué par « - »).

² La mention COSEPAC désigne une espèce considérée comme en voie de disparition, menacée ou préoccupante selon l'évaluation du COSEPAC (COSEPAC 2012).

³ Espèce inscrite à l'Annexe 1 de la LEP comme étant en voie de disparition, menacée ou préoccupante.

⁴ Le PNAGS désigne les espèces considérées comme étant des « espèces clés » dans le plan de mise en œuvre quinquennal du PCHE de l'Î.-P.-É. (PCHE Î.-P.-É., 2008) ou, classé dans le PNAGS (PNAGS, Comité du plan, 2004) comme ayant un besoin de conservation et de surveillance « élevé » ou « très élevé » dans la région de conservation des oiseaux pendant les périodes de reproduction et de non-reproduction.

Élément 2 : Habitats importants pour les espèces prioritaires

La détermination des besoins généraux en matière d'habitat de chaque espèce prioritaire dans la RCO et l'UBM permet de regrouper les espèces qui, sur le plan de l'habitat, présentent les mêmes problèmes de conservation ou nécessitent les mêmes mesures. Si un grand nombre d'espèces prioritaires associées à la même catégorie d'habitat font face à des problèmes de conservation similaires, alors la mise en place de mesures de conservation dans cette catégorie d'habitat pourrait profiter aux populations de plusieurs espèces prioritaires. Les stratégies s'appliquant aux RCO utilisent une version modifiée des catégories de couverture terrestre standard établies par les Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2000) pour classer les habitats, et les espèces ont souvent été assignées à plus d'une catégorie d'habitats.

L'identification des associations d'habitat des espèces d'oiseaux prioritaires a surtout été effectuée au moyen d'une analyse de la littérature et des consultations d'experts. Toutes les associations d'habitat ont été incluses dans la base de données pour chaque espèce prioritaire de la RCO 14 de l'Î.-P.-É. et de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. En raison de la variabilité et de la disponibilité des renseignements liés aux associations d'habitat des espèces, il n'a pas été possible de chiffrer l'importance relative (c.-à-d. la préférence) de quelque habitat que ce soit. Dans ce document, les déclarations relatives à l'importance de l'habitat pour les espèces d'oiseaux prioritaires sont liées au nombre d'oiseaux prioritaires associés à cet habitat et peuvent ne pas refléter l'importance globale de l'habitat pour toutes les espèces d'oiseaux de l'unité de planification. Pour obtenir plus de renseignements quantitatifs et qualitatifs recueillis sur le terrain concernant les associations d'habitat de toutes les espèces d'oiseaux nicheurs sur l'Île-du-Prince-Édouard, veuillez consulter le deuxième Atlas des oiseaux nicheurs des Maritimes (Stewart et coll., en préparation).

Les milieux humides sont utilisés par le plus grand nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires (24 espèces, soit 46 %; figure 4). Parmi les trois types de forêts, le nombre d'espèces d'oiseaux prioritaires qui utilisent les forêts mixtes est plus important (17 espèces, soit 33 %) que celui des forêts conifériennes (14 espèces, soit 27 %) ou des forêts feuillues (neuf espèces, soit 17 %; figure 4). Dix-sept espèces utilisent les terres cultivées et aménagées (33 %) et les zones côtières (au-dessus de la marée haute) (33 %). L'habitat urbain est utilisé par quatre espèces uniquement (8 %; figure 4).

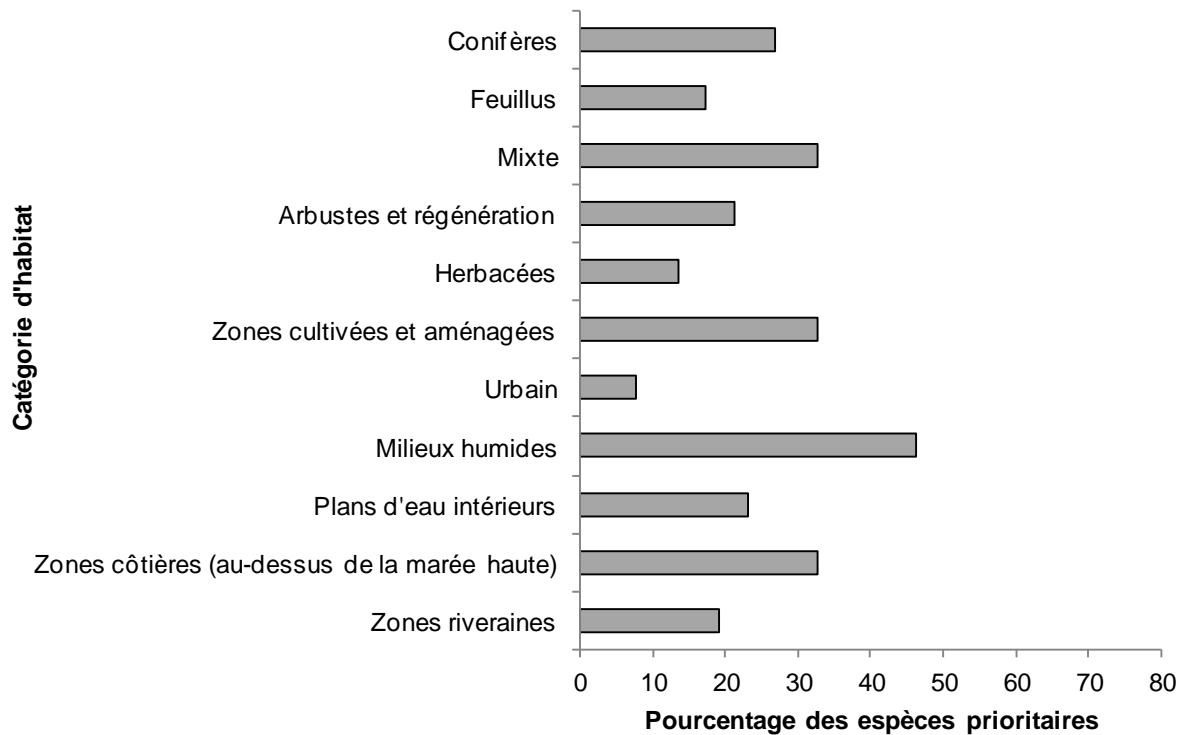


Figure 4. Pourcentage des espèces prioritaires utilisant chaque catégorie d'habitat dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard.

Nota : Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

Dans le cas de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É., seuls deux habitats ont été pris en compte. Les zones côtières (intertidales) sont utilisées par 23 espèces d'oiseaux prioritaires (77 %) et 16 espèces d'oiseaux prioritaires (53 %) utilisent les eaux marines (les eaux littorales et de la plate-forme continentale; figure 5).

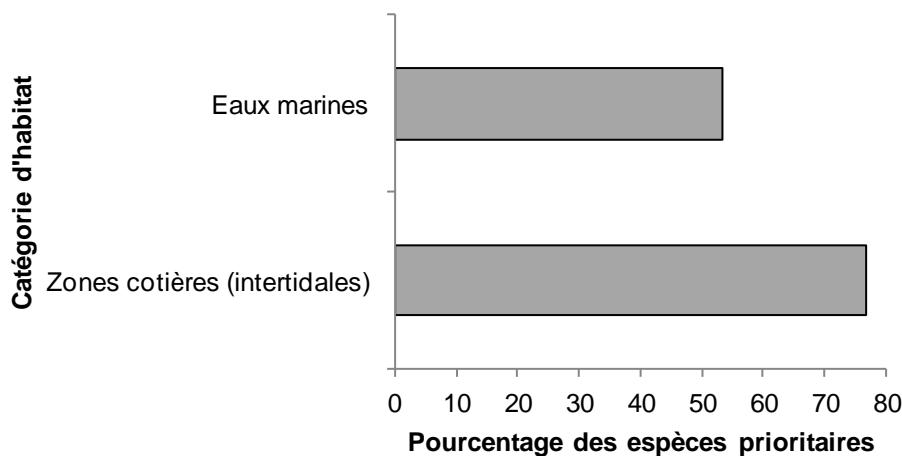


Figure 5. Pourcentage des espèces prioritaires utilisant chaque catégorie d'habitat dans l'UBM 12 : Île-du-Prince-Édouard

Nota : Le total est supérieur à 100 % du fait que chaque espèce peut être assignée à plus d'un habitat.

Élément 3 : Objectifs en matière de population

Les objectifs en matière de population nous permettent de mesurer et d'évaluer les réussites des mesures de conservation. Les objectifs de cette stratégie sont assignés à des catégories et se fondent sur une évaluation quantitative ou qualitative des tendances dans les populations des espèces. Si cette tendance est inconnue pour une espèce, l'objectif choisi est « évaluer et maintenir », assorti d'un objectif de surveillance. Pour toute espèce inscrite en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) ou d'une loi provinciale ou territoriale sur les espèces en péril, les stratégies de conservation des oiseaux renvoient aux objectifs en matière de population établis dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion existants. La mesure ultime du succès de la conservation résidera dans le degré d'atteinte des objectifs démographiques au cours des 40 prochaines années. Les objectifs en matière de population actuels ne tiennent pas compte du caractère réalisable de l'atteinte des objectifs, mais sont pris comme des références en regard desquelles le progrès sera mesuré.

Dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., 20 espèces d'oiseaux prioritaires (38 %) ont un objectif de population visant à « évaluer/maintenir », ce qui signifie qu'il n'y a pas suffisamment de données pour évaluer une tendance de manière fiable. Toutefois, dans le cas des espèces pour lesquelles il y a suffisamment de données pour évaluer une tendance de manière fiable, 20 espèces ont un objectif visant à augmenter leur population de 50 % ou de 100 % ou sont des espèces en péril pour lesquelles un objectif de rétablissement particulier a été fixé (figure 6). Les onze espèces d'oiseaux prioritaires restantes (21 %) ont un objectif de population visant à maintenir leurs niveaux actuels, et la Bernache du Canada nichant dans les régions tempérées est la seule espèce prioritaire dont la gestion est préoccupante et devrait faire l'objet d'une diminution (figure 6). Par conséquent, aucune menace, aucun objectif de conservation ni aucune mesure de conservation n'est présenté pour la population de l'Atlantique du Nord de la Bernache du Canada.

Il existe quatre objectifs de population pour les espèces d'oiseaux prioritaires déterminées au sein de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. (figure 7). Dans la plupart des cas (25 espèces, soit 83 %), nous n'avons pas suffisamment de données pour évaluer la tendance de manière fiable et l'objectif de population fixé consiste à « évaluer/maintenir » la population (figure 7). Bien que trois espèces (10 %) aient un objectif de population visant à la « maintenir au niveau actuel », une espèce (le Pluvier siffleur) doit atteindre un objectif de rétablissement particulier fixé dans un programme de rétablissement (voir le tableau 1), et l'objectif fixé pour une autre espèce (la Sarcelle d'hiver, voir tableau 1) est d'augmenter sa population de 50 % (figure 7).

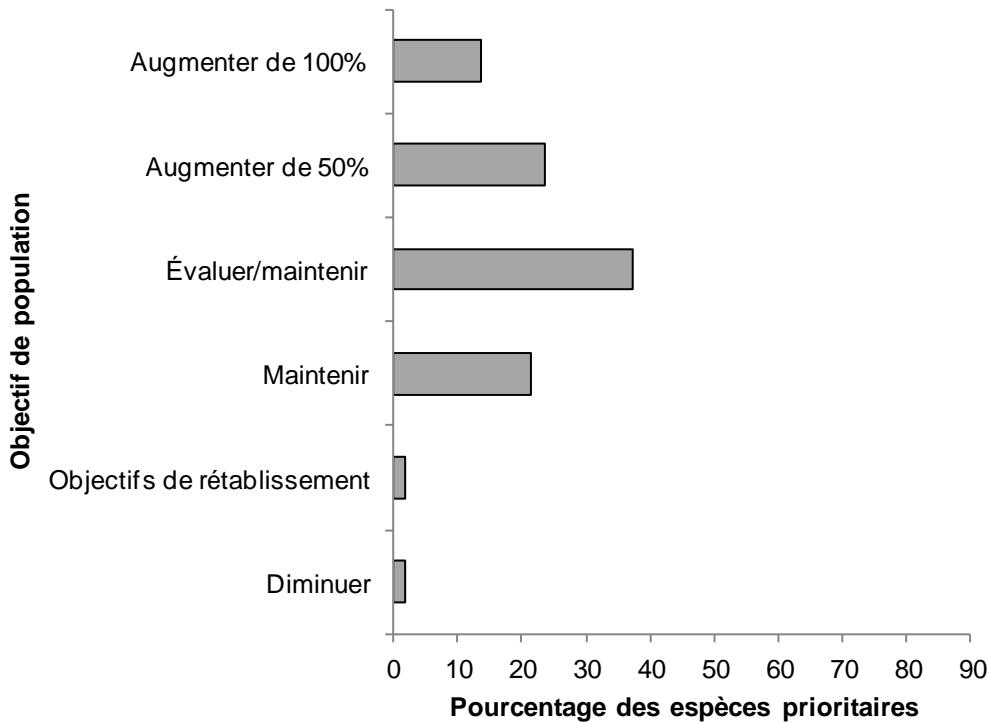


Figure 6. Pourcentage des espèces prioritaires par catégorie d'objectifs de population dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard.

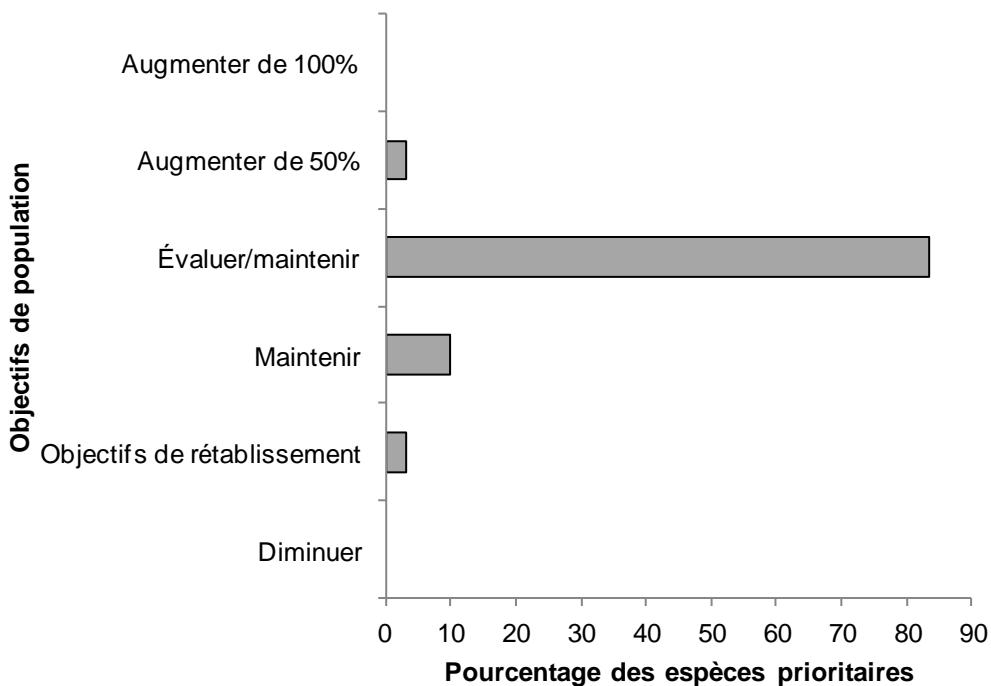


Figure 7. Pourcentage des espèces prioritaires par catégorie d'objectifs de population dans l'UBM 12 : Île-du-Prince-Édouard.

Élément 4 : Évaluation des menaces pour les espèces prioritaires

Le processus d'évaluation des menaces définit les menaces qui, croit-on, ont un effet sur les populations de différentes espèces prioritaires. Une ampleur relative (faible, moyenne, élevée, très élevée) est assignée à ces menaces en fonction de leur portée (proportion de l'aire de répartition de l'espèce qui est touchée par la menace dans la sous-région) et de leur gravité (impact relatif de la menace sur la population de l'espèce prioritaire). Cette façon de faire nous permet de nous concentrer sur les menaces susceptibles de provoquer le plus grand impact sur des groupes d'espèces ou dans de grandes catégories d'habitats. Dans la documentation, il se peut que certains problèmes de conservation bien connus (comme la prédatation par les chats domestiques ou les changements climatiques) ne soient pas recensés comme des menaces importantes pour les populations d'une espèce prioritaire donnée et ne soient donc pas pris en compte dans l'évaluation des menaces. Ces problèmes méritent malgré tout d'être abordés dans les stratégies de conservation, en raison du grand nombre d'oiseaux touchés dans plusieurs régions du Canada. Nous avons incorporé ces enjeux dans une section distincte de la version complète de la stratégie intitulée Problématiques généralisées, sans toutefois leur attribuer une cote, contrairement aux autres menaces.

Pour chaque unité de planification de l'Île-du-Prince-Édouard, aucune menace n'est considérée comme étant très élevée. La présentation qui suit porte principalement sur les menaces ayant les cotes les plus élevées et fait référence à certaines menaces moyennes et faibles lorsque cela est jugé opportun. Dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É. et l'UBM 12 de l'Î.-P.-É., une catégorie a été ajouté pour permettre l'inclusion de renseignements provenant de travaux de surveillance ou de recherche insuffisants au modèle de classification des menaces (catégorie 12 « Autres menaces directes » et sous-catégorie 12.1 « manque d'information »). Toutefois, cette catégorie de menace n'a pas été classée en raison de son incompatibilité avec la méthode d'évaluation des menaces.

Certaines des menaces identifiées ne sont pas propres à une unité de planification particulière ou à un type d'habitat (par exemple, la fragmentation ou la perte d'un habitat particulier en raison du développement urbain), tandis que d'autres sont propres à un habitat particulier (par exemple, la disparition de toits convenant à la nidification est une menace propre aux habitats urbains). Ces menaces ont été classées par Salafsky et coll., (2008). Lorsque les menaces figurant dans le classement sont regroupées par catégorie d'habitat (tableau 4), il ne reste que trois catégories de menaces considérées comme étant élevées dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É. (figure 8); il s'agit de la sous-catégorie 11.4 « Tempêtes et inondations », ce qui comprend la baisse du taux de survie des individus adultes ou des oisillons et l'inondation des nids dues aux pluies abondantes ainsi que la perte de l'habitat en raison de la gravité ou de la fréquence des tempêtes qui provoquent l'érosion des côtes. Il s'agit aussi de la catégorie 2. « Agriculture et aquaculture» dans les zones cultivées et aménagées, ce qui comprend la fragmentation ou la perte des habitats de type humide en raison du passage aux terres cultivées, et la destruction des nids causée par la fenaison précoce. Dans l'UBM 12 de l'Île-du-Prince-Édouard (figure 9), la seule menace élevée fait partie de la catégorie 9. « Pollution» dans les zones côtières (intertidales), ce qui comprend la baisse de la qualité du régime alimentaire, de la disponibilité

des proies et par conséquent de la santé des oiseaux provoquée par la contamination des métaux lourds ou des produits chimiques ou par les déversements de pétrole, ainsi que l'hypothermie causée par le pétrole sur le plumage des oiseaux.

Dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., les menaces les plus fréquemment identifiées sont liées aux « Effluents agricoles et forestiers » (sous-catégorie 9.3), comme par exemple la diminution de la qualité de l'alimentation et de la santé des oiseaux provoquée par la consommation d'aliments contaminés, ou la diminution de la disponibilité des proies causée par la contamination chimique due aux biocides (figure 8).

L'absence de surveillance ou de recherche convenables est la deuxième menace affectant les espèces d'oiseaux prioritaires la plus fréquemment identifiée au sein de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. (figure 9). La menace la plus fréquente (et, comme il a déjà été mentionné ci-dessus, dont la cote est la plus élevée) est la contamination des proies ou la diminution de la disponibilité des proies en raison de la contamination chimique ou de l'hypothermie causée par le pétrole s'engouffrant dans le plumage des oiseaux lors des déversements de pétrole dans les zones côtières (intertidales) (figure 9 et tableau 4).

Les menaces affectant les espèces prioritaires lorsqu'elles sont à l'extérieur du Canada en dehors de la saison de reproduction ont également été évaluées et sont exposées dans la section Menaces à l'extérieur du Canada.

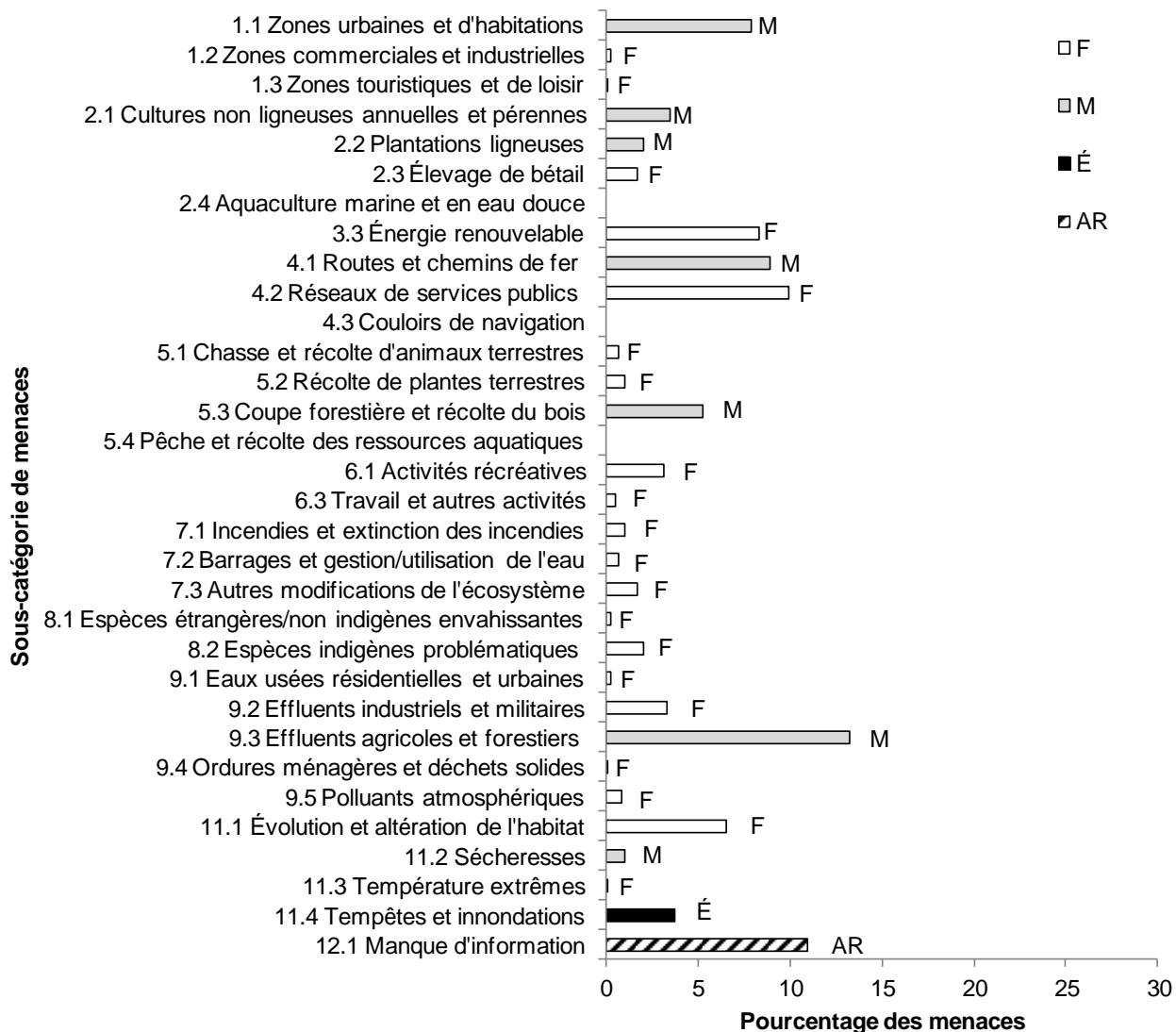


Figure 8. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard, par sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les nuances d'ombrage dans les barres (É = élevée, M = moyenne, F = faible et AR = aucun rang (signifie qu'aucun rang n'a été attribué à la catégorie)) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la RCO.

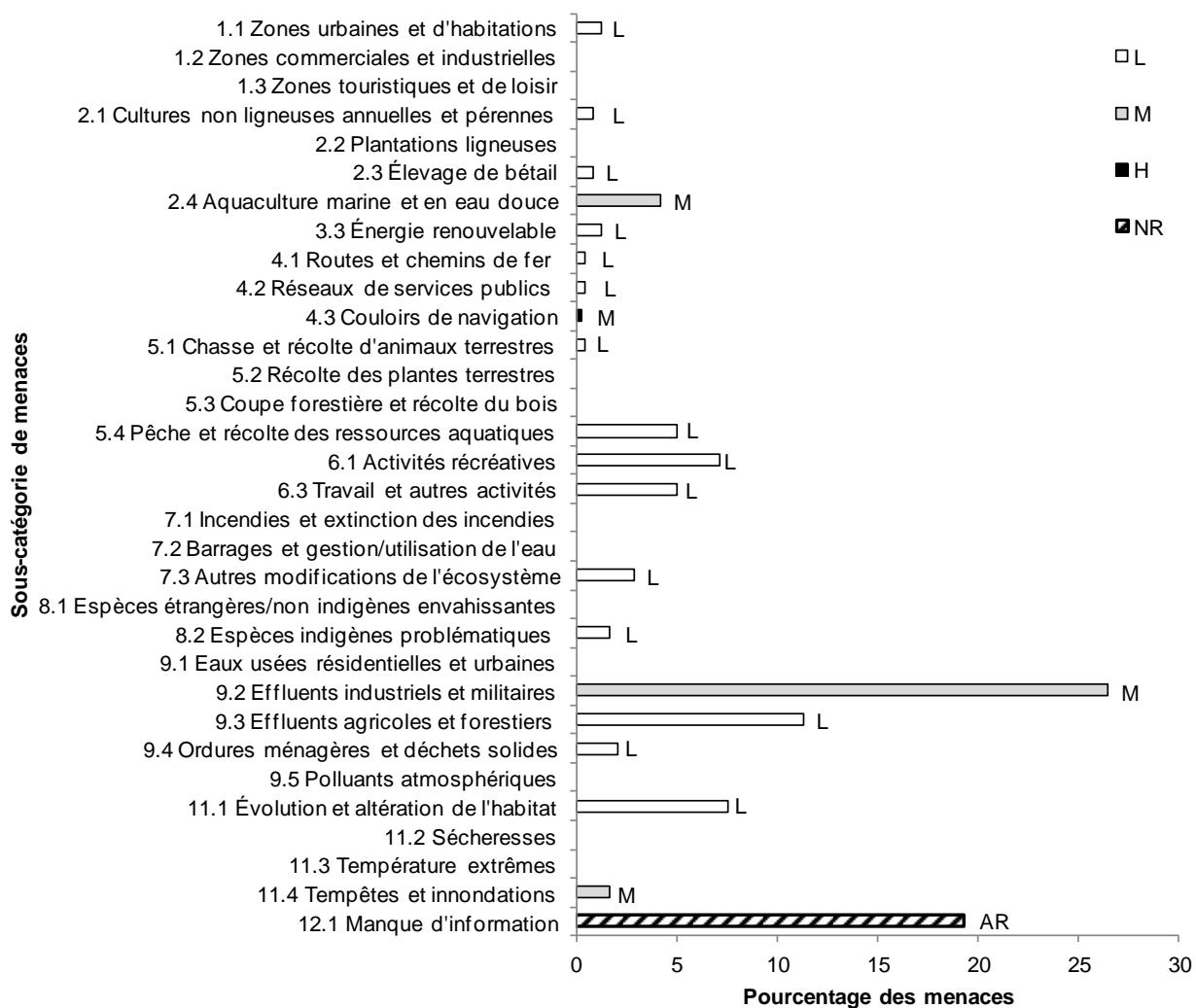


Figure 9. Pourcentage des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans l'UBM 12 : Île-du-Prince-Édouard, par sous-catégorie de menaces.

Chaque barre représente le pourcentage du nombre total de menaces définies dans chaque sous-catégorie de menaces dans la UBM 12 de l'Î.-P.-É (par exemple, si 100 menaces étaient recensées au total pour toutes les espèces prioritaires de la UBM 12 de l'Î.-P.-É et que 10 d'entre elles étaient de la catégorie 1.1 – Zones urbaines et d'habitation, la barre indiquerait 10 %). Les nuances d'ombrage dans les barres (É = élevée, M = moyenne, F = faible et AR = aucun rang (signifie qu'aucun rang n'a été attribué à la catégorie)) représentent l'ampleur globale de toutes les menaces dans chaque sous-catégorie de menaces dans la région de conservation des oiseaux.

Tableau 4. Ampleur relative des menaces identifiées pour les espèces prioritaires dans la RCO 14 et l'UBM 12 de l'Île-du-Prince-Édouard, par catégorie de menaces et par grande catégorie d'habitats.

Les cotes globales ont été produites à l'aide d'une méthode de synthèse décrite dans Kennedy et coll., (2012).

L'ampleur des menaces est représentée par les lettres suivantes : F = faible, M = moyenne et É = élevée.

Les cellules vides indiquent qu'aucune menace n'a été définie pour les espèces prioritaires dans la combinaison des catégories de menaces et d'habitat.

Catégorie de menaces	RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard												UBM 12 : Île-du-Prince-Édouard				
	Catégorie d'habitats												Catégorie d'habitats				
	Conifères	Feuillus	Mixte	Arbustes et régénération	Herbacés	Zones cultivées et aménagées	Urbain	Milieux humides	Plans d'eau intérieurs	Zones côtières (au-dessus de la marée haute)	Zones riveraines	Généralisées	Classement global	Eaux marines	Zones côtières (intertidales)	Généralisées	Classement global
Classement global	M	M	M	F	F	M	F	M	F	M	M	M		M	M	F	
1. Développement résidentiel et commercial	F		F	F	F	F	M	M	F	M	M	F	M		F		F
2. Agriculture et aquaculture	M	M	M	F		É		M		F			M	M	F		F
3. Production d'énergie et exploitation minière	F	F	F		F							F	F		F	F	F
4. Couloirs de transport et de services	M	F	M	F	F			F		F	F	F	M		F		F
5. Utilisation des ressources biologiques	M	F	M		F			F	F	F	M		M	F	F		F
6. Intrusions et perturbations humaines					F		F	F	F	M	F		F	F	M		F
7. Modifications du système naturel	F	F	F	F		F		F		F	F		F		F		F
8. Espèces et gènes envahissants ou autrement problématiques		F	F	F		F	F	F	F	M	F		F	F	F		F
9. Pollution	M	M	M	F	F	M	F	M	M	M	M		M	M	É		M
11. Changements climatiques et temps violent												É	M		M		F

Élément 5 : Objectifs en matière de conservation

Des objectifs de conservation ont été conçus en vue de contrer les menaces et de fournir les renseignements manquants sur les espèces prioritaires. Ces objectifs décrivent les conditions environnementales ainsi que le travail de recherche et de surveillance jugés nécessaires pour progresser vers les objectifs démographiques et comprendre les problèmes de conservation sous-jacents pour les espèces aviaires prioritaires. À mesure qu'ils seront atteints, les objectifs de conservation vont collectivement contribuer à l'atteinte des objectifs démographiques. Dans la mesure du possible, les objectifs de conservation ont été élaborés pour profiter à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace.

Dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., la majeure partie des objectifs de conservation ont été classés dans la catégorie visant à s'assurer que des habitats adéquats étaient disponibles pour les espèces d'oiseaux prioritaires (figure 10), tandis que dans l'UBM 12 de l'Î.-P.-É., la plupart des objectifs de conservation ont été classés dans la catégorie visant à réduire la mortalité des espèces d'oiseaux prioritaires (figure 11). Bien que la catégorie d'objectifs de conservation 2 vise à la fois à réduire la mortalité et à accroître la productivité, la plupart des espèces d'oiseaux prioritaires de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. ne se reproduisent pas au sein de cette unité biogéographique marine et, par conséquent, la plupart des objectifs et des mesures recommandés visent à réduire la mortalité dans l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. Cependant, dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., la réduction de la mortalité ou la hausse de la productivité des oiseaux prioritaires est le deuxième objectif de conservation le plus fréquent (figure 10). L'amélioration de notre compréhension des espèces d'oiseaux prioritaires au sein de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. est la deuxième catégorie d'objectif de conservation la plus fréquente (figure 11) et la troisième pour la RCO 14 de l'Î.-P.-É. (figure 10); ceci démontre qu'il n'existe pas suffisamment de renseignements sur les tendances démographiques pour la plupart des espèces d'oiseaux prioritaires de l'UBM 12 de l'Î.-P.-É. pour établir des objectifs de population précis (figure 7), tandis que pour la plupart des espèces d'oiseaux prioritaires de la RCO 14 de l'Î.-P.-É., il existe plus de renseignements concernant les tendances démographiques.

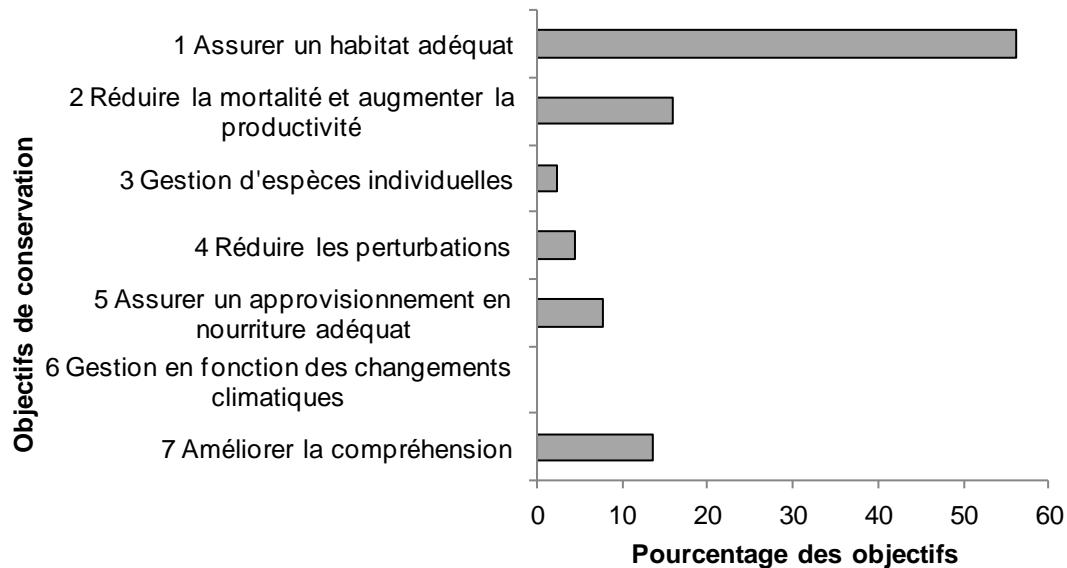


Figure 10. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard.

Les objectifs de conservation liés aux changements climatiques sont traités dans la section 3 : Problématiques généralisées de la version complète de la stratégie.

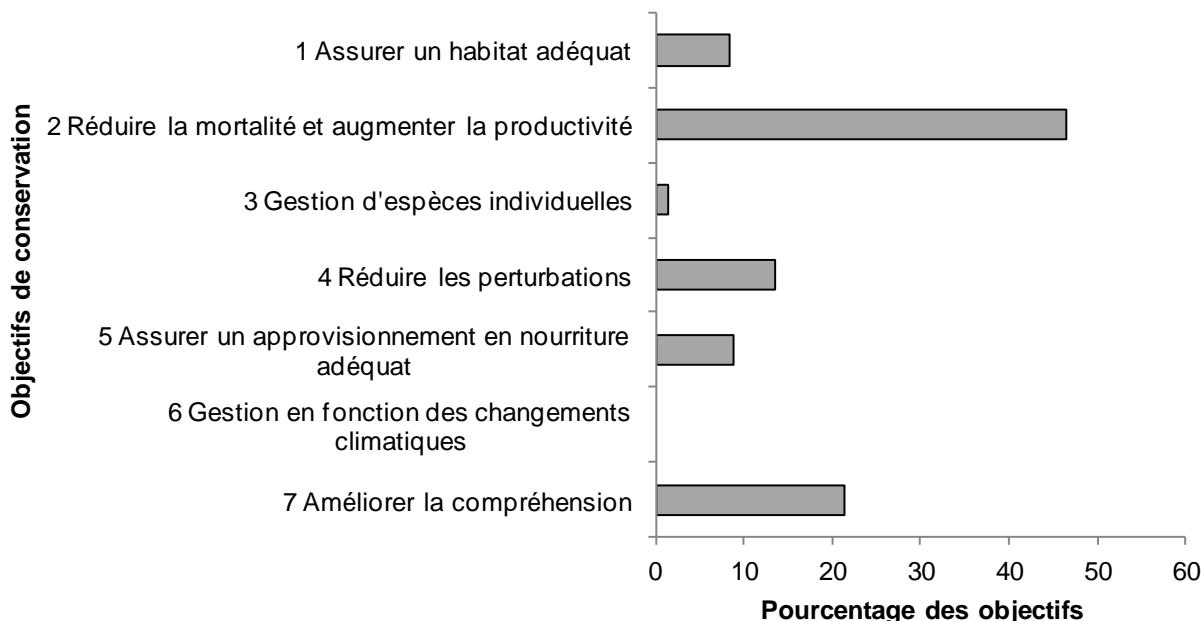


Figure 11. Pourcentage de tous les objectifs de conservation assignés à chaque catégorie d'objectifs de conservation de l'UBM 12 : Île-du-Prince-Édouard.

Les objectifs de conservation liés aux changements climatiques sont traités dans la section 3 : Problématiques généralisées de la version complète de la stratégie.

Élément 6 : Mesures recommandées

Les mesures recommandées ont trait aux activités sur le terrain qui contribueront à l'atteinte des objectifs de conservation (voir les figures 10 et 11). Ces mesures sont généralement établies d'un point de vue stratégique, au lieu d'être hautement détaillées et directives. Dans la mesure du possible, les mesures recommandées ont été élaborées pour bénéficier à plusieurs espèces et/ou pour lutter contre plus d'une menace. Les mesures recommandées renvoient à celles présentées dans les documents de rétablissement des espèces en péril à l'échelle fédérale, provinciale ou territoriale (ou étayent ces mesures), mais sont habituellement plus générales que celles élaborées pour une seule espèce.

Les mesures de conservation recommandées sont classées selon le système de l'Union internationale pour la conservation de la nature – Conservation Measures Partnership (IUCN-CMP) et avec les catégories pour la surveillance et la recherche, en plus. Dans la RCO 14 de l'Î.-P.-É., les mesures de conservation les plus recommandées relèvent des sous-catégories 2.1 « Gestion de sites ou de zones » et 5.3 « Normes et codes du secteur privé » (figure 12). Les exemples de mesures de conservation recommandées figurant dans la sous-catégorie « Gestion de sites ou de zones » comprennent des recommandations précises visant à : conserver la taille des parcelles, leur configuration ainsi que leurs liens avec différents types de forêts; réduire la fragmentation des habitats des milieux humides pour réduire l'étendue des bordures; conserver des arbres de grande taille, définir et fournir un nombre, une superficie et des conditions minimales pour les chicots et les arbres qui abritent les espèces d'oiseaux prioritaires. Les exemples de mesures de conservation recommandées figurant dans la catégorie 5.3 « Normes et codes du secteur privé » comprennent l'élaboration et la mise en œuvre de lignes directrices pour la protection des espèces d'oiseaux prioritaires et l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques pour la récolte de tourbe, le développement d'énergies renouvelables, la foresterie et l'agriculture.

Dans l'UBM 12 de l'Î.-P.-É., les mesures de conservation les plus fréquemment recommandées relèvent des sous-catégories 5.3 « Normes et codes du secteur privé » et 5.4 « Conformité et application de la loi », qui appartiennent à la catégorie 5. « Lois et politiques » (figure 13). Les exemples de mesures de conservation recommandées figurant dans la sous-catégorie 5.3 comprennent la mise en œuvre de pratiques de gestion bénéfiques à l'intention de l'aquaculture, des pêches et des autres industries de récolte des ressources côtières; l'élaboration de pratiques de gestion bénéfiques et de lignes directrices en matière d'évitement visant à gérer le développement d'énergies renouvelables et à réduire au minimum la dégradation de l'habitat. Les exemples de mesures de conservation recommandées figurant dans la sous-catégorie 5.4 comprennent la surveillance et la conformité de la loi; des politiques et des règlements visant à réduire au minimum les captures accessoires d'oiseaux marins; des lois, des politiques et des règlements relatifs aux fuites de pétrole et d'autres déchets dans les eaux marines.

Dans l'UBM 12 de l'Î.-P.-É., la sous-catégorie 4.3 « Sensibilisation et communications » de mesures de conservation est fréquemment recommandées (figure 13). Les exemples de

mesures de conservation recommandées comprennent la sensibilisation du public aux oiseaux de rivage et à leurs besoins en matière d'habitat ainsi qu'aux répercussions des perturbations provoquées par les activités récréatives sur les habitats côtiers; la sensibilisation du public aux enjeux des perturbations humaines sur les colonies d'oiseaux marins ou sur les aires de nidification; les répercussions sur les oiseaux de rivage ou les oiseaux marins de l'installation d'enrochements dans les zones côtières.

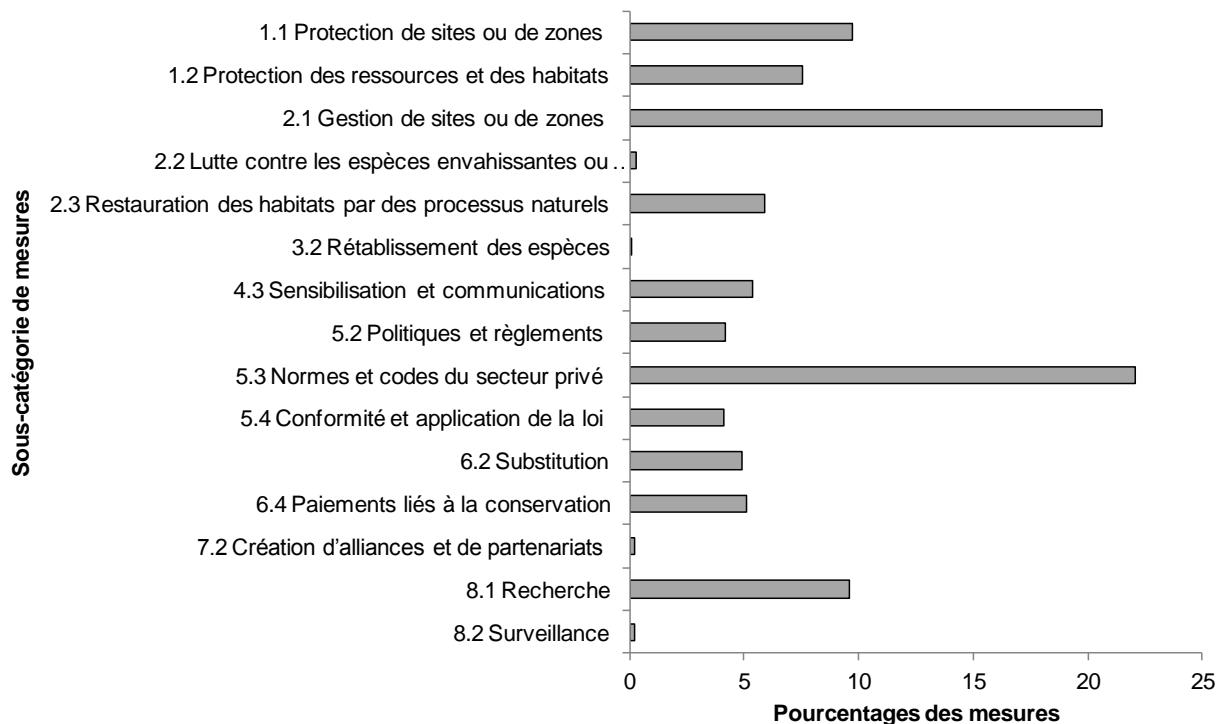


Figure 12. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans la RCO 14 : Île-du-Prince-Édouard.

La catégorie 8.2 « Surveillance » fait référence à des espèces particulières pour lesquelles une surveillance est nécessaire. La catégorie 8.1 « Recherche » fait référence à des espèces particulières pour lesquelles des renseignements supplémentaires sont nécessaires. Pour obtenir plus de renseignements, se reporter à la section Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations dans la section 3 de la version complète de la stratégie.

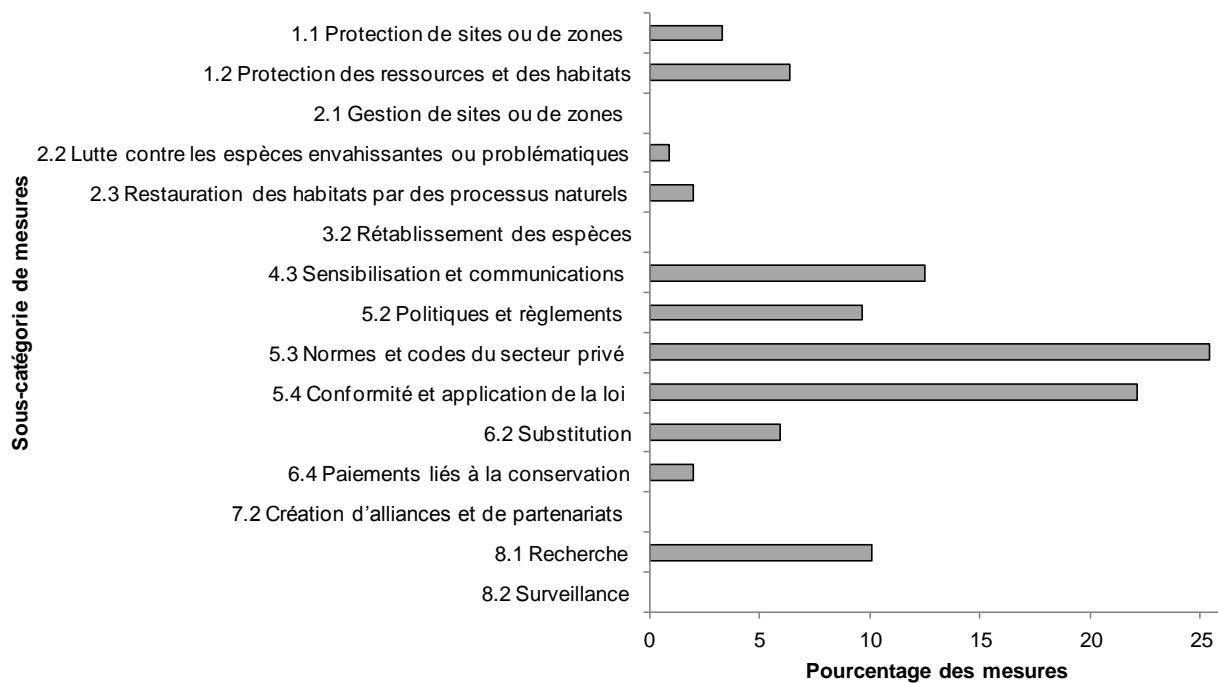


Figure 13. Pourcentage de mesures recommandées par sous-catégorie de mesures dans l'UBM 12 : Île-du-Prince-Édouard.

Les sous-catégories « 8.1 Recherche » et « 8.2 Surveillance » s'appliquent à des espèces données pour lesquelles on a besoin de plus d'information avant d'établir des mesures de conservation. Voir la section Besoins en matière de recherche et de surveillance des populations dans la version complète de la stratégie pour connaître les exigences en matière de recherche et de surveillance à grande échelle.

Références

- Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. Système d'information sur les droits ancestraux et issus de traités (SIDAIT). [consulté le 23 janvier 2013]. Accès : <http://atris-sidait.aadnc-aadnc.gc.ca/atris/Treaties.aspx?id=1&type=1&language=en>
- Benoît, A.R. 2007. Aboriginal harvest of waterfowl in the Maritimes. Série de rapports techniques No. 488. Service canadien de la faune, Environnement Canada, région de l'Atlantique.
- Benoît, H.P., Gagné, J.A., Savenkoff, C., Ouellet, P., Bourassa, M.N. 2012. Rapport sur l'état des océans pour la zone de gestion intégrée du golfe du Saint-Laurent (GIGSL). Rapp. manus. can. sci. halieut. aquat. 2986. ix + 79 p.
- Berneshawi, S. 1997. Resource Management and the Mi'kmaq Nation. *Can. J. Native Studies* 17(1):115-148.
- Conseil canadien des aires écologiques. 2011. Système de rapport et de suivi des aires de conservation. Accès : www.ccea.org/fr_carts.html [consulté en octobre 2012].
- Conseil nord-américain de conservation des terres humides. Une vision de la conservation des terres humides pour le Canada. Accès : www.wetlandscanada.org/fpubs.html [consulté en septembre 2012].
- COSEWIC. 2012. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Accès : www.cosewic.gc.ca [consulté en Juin 2012].
- Dettmers, R. 2006. A Blueprint for the Design and Delivery of Bird Conservation in the Atlantic Northern Forest. US Fish and Wildlife Service. Version 1.0. Accès : www.acjv.org/documents/BCR14%20Blueprint.pdf [consulté en octobre 2012].
- Donaldson, G.M., Hyslop, C., Morrison, R.I.G., Dickson, H.L., Davidson, I. (éd.) 2000. Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage. Ottawa (Ont.) : Service canadien de la faune, Environnement Canada. 27 p. Accès : www.ec.gc.ca/Publications/4A90A2A1-1260-41CC-B4F2-4E736D6F6E0E/PlanCanadienDeConservationDesOiseauxDeRivagePublicationsSpeciales.pdf
- [FAO] Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2000. Land cover classification system. Rome (Italie) : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Accès : www.fao.org/docrep/003/x0596e/x0596e00.htm
- Hutchinson, J. 2012. Prince Edward Island's ecosystem forest management, certification and agreements, the island way? Présentation au colloque de printemps de la Société des biologistes de la faune de l'Atlantique. Sackville (N.-B.)
- Île-du-Prince-Édouard. 2012a. Tourism Department. Accès : www.tourismpei.com [consulté en septembre 2012].
- Île-du-Prince-Édouard. 2012b. Streams and Estuaries. Accès : www.gov.pe.ca/environment/index.php3?number=1015823&lang=E [consulté en septembre 2012].
- Île-du-Prince-Édouard. 2004. Discussion paper: Forest Policy for Prince Edward Island. Préparé par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et des Forêts. 30 novembre 2004. Accès : www.gov.pe.ca/photos/original/eef_e_forpolicy.pdf [consulté en septembre 2012].
- Île-du-Prince-Édouard. 2003. A Wetland Conservation Policy for Prince Edward Island. Accès : www.gov.pe.ca/photos/original/fae_wetland_con.pdf [consulté en septembre 2012].
- Kennedy, J.A., E.A. Krebs et A.F. Camfield. 2012. *Manuel pour la mise en place des plans pour la conservation de tous les oiseaux à l'intention des régions canadiennes de conservation des oiseaux*, version d'Juin 2012. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Ottawa (Ont.).
- MacDonald, W. 2001. Forests and Forestry in Prince Edward Island. Version condensée. Accès : www.uppei.ca/iis/art_wm_4 [consulté en septembre 2012].

- McMillan, A.D. 1995. Native Peoples and Cultures of Canada: An Anthropological Overview. Vancouver, Toronto : Douglas & McIntyre. 2^e éd.
- Milko, R., Dickson, L., Elliot, R., Donaldson, G. 2003. Envolées d'oiseaux aquatiques : Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Canada. Ottawa (Ont.) : Service canadien de la faune, Environnement Canada. 28 p. Accès : www.ec.gc.ca/Publications/282C1520-A184-45E4-8B69-3D39E146B765/EnvoleesDoiseauxAquatiquesPlanDeConservationDesOiseauxAquatiquesDuCanada.pdf
- Patrimoine canadien. 2012. Atlantic Maritime Ecozone. Accès : <http://canadianbiodiversity.mcgill.ca/english/ecozones/atlanticmaritime/atlanticmaritime.htm> [consulté en octobre 2012].
- Pêches et Océans Canada. 2008. Zone de protection marine : Basin Head. Accès : www.dfo-mpo.gc.ca/oceans/marineareas-zonesmarines/mpa-zpm/atlantic-atlantique/factsheets-feuillets/basinhead-fra.htm [consulté en septembre 2012].
- Plan nord-américain de gestion de la sauvagine [PNAGS], Comité du plan. 2004. Plan nord-américain de gestion de la sauvagine 2004. *Orientation stratégique : renforcer les fondements biologiques*. Service canadien de la faune, U.S. Fish and Wildlife Service, Secretaria de Medio Ambiente y Recursos Naturales, 32 p. <http://nawmp.ca/pdf/04update-fr.pdf>
- Plan conjoint des habitats de l'Est de l'Île-du-Prince-Édouard [PCHE-Î.-P.-É.]. 2008. Five Year Plan for the Implementation of the North American Waterfowl Management Plan in Prince Edward Island. Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.
- Registre public des espèces en péril. Annexe 1 : Liste des espèces en péril. Accès : www.sararegistry.gc.ca/species/schedules_f.cfm?id=1 [consulté le 4 Juin 2012].
- Rich, T.D., Beardmore, C.J., Berlanga, H., Blancher, P.J., Bradstreet, M.S.W., Butcher, G.S., Demarest, D.W., Dunn, E.H., Hunter, W.C., Iñigo-Elias, E.E., Kennedy J.A., Martell A.M., Panjabi A.O., Pashley D.N., Rosenberg K.V., Rustay C.M., Wendt J.S., et T.C. Will. 2004. Partners in Flight North American Landbird Conservation Plan. Ithaca (NY) : Cornell Lab of Ornithology.
- Salafsky, N., Salzer, D., Stattersfield, A.J., Hilton-Taylor, C., Neugarten, R., Butchart, S.H.M., Collen, B., Cox, N., Master, L.L., O'Connor, S., et D. Wilkie. 2008. A standard lexicon for biodiversity conservation: Unified classifications of threats and actions. *Conservation Biology* 22(4):897-911.
- Statistique Canada. 2011a. Recensement de 2011 : Chiffres de population et des logements. Date de modification : 2012-02-08. Accès : www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/120208/dq120208a-fra.htm [consulté en octobre 2012].
- Statistique Canada. 2011b. Recensement de l'agriculture de 2011. Accès : <http://www29.statcan.gc.ca/ceag-web/fra/index-index> [consulté en octobre 2012].
- Stewart, R.L.M., Bredin, K.A., Couturier, A.R., Horn, A.G., Lepage, D., Makepeace, S., Taylor, P., Whittam, R.M., Taylor, P.D. (éd.) En préparation. Deuxième atlas des oiseaux nicheurs des provinces maritimes. Publication prévue en 2013 par Études d'Oiseaux Canada et Environnement Canada.
- Theriault, J.C. 1991. Le Golfe du Saint-Laurent: petit océan ou grand estuaire? Publication spéciale canadienne des sciences halieutiques et aquatiques n° 113. 359 p.